



Assemblée générale

Soixante-troisième session

13^e séance plénière

Samedi 27 septembre 2008, à 9 heures
New York

Documents officiels

Président : M. d'Escoto Brockmann (Nicaragua)

La séance est ouverte à 9 h 5.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)

Débat général

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Pham Gia Khiem, Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères de la République socialiste du Viet Nam.

M. Pham Gia Khiem (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Je suis sûr que vous saurez pleinement mener la présente session vers de grandes réussites. Je tiens aussi à féliciter S. E. M. Srgjan Kerim pour son importante contribution aux travaux de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale.

Bien que la tendance à la paix, à la coopération et au développement continue de prévaloir, le monde a, ces 12 derniers mois, connu des évolutions complexes. Les conflits locaux persistent, des actes de terrorisme continuent d'être commis dans de nombreuses régions du monde et de nouvelles tensions sont apparues en Europe, notamment dans les Balkans et au Caucase. Dans le même temps, le monde traverse la période d'incertitude économique la plus grave depuis la crise financière des années 1997 et 1998, et qui s'ajoute aux nouveaux défis que représentent les changements climatiques et la crise de la sécurité alimentaire et

énergétique. Plus que jamais, la situation actuelle ne laisse aux nations d'autre choix que de promouvoir le dialogue et la coopération pour surmonter les difficultés communes, qu'elles soient le fait de l'homme ou de la nature.

Le Viet Nam appuie les efforts faits pour mettre fin à la violence en Afghanistan et en Iraq.

Nous devrions également nous employer à faciliter de nouveaux progrès dans la recherche de solutions durables et pacifiques aux problèmes nucléaires dans la péninsule coréenne et en Iran, sur la base du respect des droits légitimes des États à mettre au point et à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, d'une part, et du régime de non-prolifération des armes nucléaires, de l'autre.

En guise de suivi aux conclusions de la réunion d'Annapolis, je tiens à réaffirmer l'appui du Viet Nam au rôle joué par le Quatuor, la Ligue des États arabes, les pays de la région et l'Organisation des Nations Unies, et notamment le Conseil de sécurité, dans la quête d'une solution durable au Moyen-Orient. Cette solution doit respecter les droits inaliénables du peuple palestinien, y compris leur droit de créer un État indépendant et le principe « terre contre paix ».

Tandis que les dirigeants du monde se réunissent ici pour examiner les besoins de développement de l'Afrique, nous avons bien pris conscience de la relation organique qui existe entre la paix et le développement. Le Viet Nam s'attache, en

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



étroite coopération avec l'ONU et l'Union africaine, à trouver des solutions aux conflits et aux différends qui continuent de faire rage sur le continent.

La situation financière et économique mondiale est en proie à de nouvelles incertitudes. Les changements climatiques et les pénuries énergétiques et alimentaires deviennent des problèmes mondiaux de plus en plus graves. Face à cette situation, il est indispensable de renforcer la coopération internationale afin de triompher de ces problèmes. À cet égard, les pays développés devraient prendre des mesures pour maintenir leur stabilité macroéconomique et financière et mettre en œuvre les engagements internationaux visant à améliorer les relations économiques internationales et les transferts de technologie. Une telle coopération n'est possible et effective que s'il est tenu dûment compte des conditions spécifiques ainsi que des préoccupations et intérêts légitimes de chaque pays.

Compte tenu de la complexité croissante des situations dans le monde, l'ONU a un rôle accru à jouer pour préserver l'humanité du fléau de la guerre et pour trouver des solutions aux problèmes. C'est à cette fin qu'il faut renforcer l'ONU. Une réforme démocratique et globale des Nations Unies – y compris de l'Assemblée générale, du Conseil de sécurité, du Conseil économique et social et des institutions spécialisées – rendra l'Organisation plus efficace et plus productive dans les domaines d'activité mandatés par la Charte. Le Viet Nam continuera d'apporter son concours aux efforts visant à rendre l'ONU plus démocratique et plus efficace et à faire en sorte qu'elle réponde mieux aux besoins des peuples du monde.

Le Gouvernement vietnamien coopère avec les organismes des Nations Unies et avec d'autres partenaires de développement à la mise en œuvre de l'initiative Unité d'action des Nations Unies. Nous espérons – nous en sommes en fait convaincus – que l'expérience du Viet Nam et de l'ONU dans la mise en œuvre de ce programme pilote de réforme s'avéreront utiles aux autres pays qui reçoivent une aide, ainsi qu'à l'ensemble du processus de réforme des Nations Unies.

Conformément à sa politique étrangère axée sur l'indépendance, la souveraineté, la paix, la coopération et le développement, et à ses efforts pour participer pleinement aux affaires du monde, le Viet Nam a vraiment respecté ses engagements et a pris une part active aux débats portant sur des questions mondiales. Nous appuyons fermement la feuille de route de Bali

dont l'objectif est de mettre en place le cadre juridique d'une coopération internationale sur les changements climatiques au-delà de 2012. En dépit de catastrophes naturelles et d'épidémies, le Viet Nam s'acquitte des engagements qu'il a pris de maintenir le volume de ses exportations de riz à 4 millions de tonnes par an. Nous comptons poursuivre ces efforts afin d'alléger les pressions provoquées par la hausse des prix des denrées alimentaires et pour préserver la sécurité alimentaire.

En 2008, le Viet Nam a pour la première fois assumé les responsabilités inhérentes à un membre non permanent du Conseil de sécurité. Souhaitant contribuer davantage au maintien de la paix et de la sécurité internationales, le Viet Nam a pris part aux travaux du Conseil de manière constructive et responsable. Nous continuerons à défendre les principes inscrits dans la Charte tout en œuvrant, avec d'autres membres du Conseil et des Membres de l'Organisation des Nations Unies, à trouver des solutions qui servent les intérêts de la paix et de la sécurité internationales, ainsi que les intérêts légitimes de toutes les nations et parties concernées.

En 63 années d'existence, l'ONU a traversé les nombreux bouleversements de l'histoire et assumé un rôle de plus en plus important dans les relations internationales. Dans ce contexte, et confiant dans la force de la volonté et de la détermination que mettent les peuples à lutter pour la paix, la coopération et le développement, nous avons très bon espoir que la communauté internationale triomphera des nouveaux défis et que l'ONU répondra aux attentes de tous les peuples du monde.

Le Président (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Puka Temu, Vice-Premier Ministre de la Papouasie-Nouvelle-Guinée.

M. Temu (Papouasie-Nouvelle-Guinée) (parle en anglais) : Au nom de mon peuple et du Gouvernement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée, je salue chaleureusement l'Assemblée générale et je vous assure, Monsieur le Président, de notre appui dans la tâche qui vous échoit de guider nos travaux. Nous tenons également à remercier M. Kerim, votre prédécesseur, pour la vigueur avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, en particulier dans le domaine des changements climatiques. Nous appuyons également le travail accompli par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et par les Nations Unies en général,

notamment leurs organismes, en vue de renforcer les aspirations de la Papouasie-Nouvelle-Guinée en matière de développement. Comme nous l'avons toujours fait, mon gouvernement continuera d'appuyer les activités des Nations Unies.

Aujourd'hui, l'Organisation est le forum international où les États Membres peuvent examiner les nombreux problèmes mondiaux auxquels nous avons tous à faire face. Les réformes des Nations Unies doivent être menées à bien dans tous les domaines pertinents du système. Nous devons examiner la stratégie internationale concernant l'égalité hommes-femmes afin de la rendre plus solide, plus réactive et plus efficace. Cela doit être au cœur même du processus de réforme afin de répondre aux besoins des femmes, des jeunes et des enfants. Nous devons également rester vigilants face au terrorisme et aux menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. L'initiative Unité d'action des Nations Unies doit prendre une forme plus concrète afin de renforcer effectivement les priorités de chaque État Membre en matière de développement.

Nous appuyons l'appel lancé en faveur de la réforme du Conseil de sécurité tant dans la catégorie des membres permanents que dans celle des membres non permanents. Un certain nombre de pays en développement émergents doivent se voir accorder le statut de membre permanent au Conseil afin que celui-ci reflète mieux la situation du monde contemporain. Nous nous réjouissons donc qu'on soit récemment parvenu à un consensus en vue de lancer un processus de négociations intergouvernementales afin d'examiner comme il se doit la question ancienne mais critique de la réforme des Nations Unies.

Nous vivons dans un monde qui nous offre de nombreuses possibilités, mais nous confronte également à des défis immenses en matière de développement, notamment la nécessité de remédier aux effets destructeurs de l'usage illicite d'armes légères et de petit calibre, et aux problèmes de la mondialisation, et de la sécurité alimentaire et énergétique, qui mènent à la question plus large de la sécurité humaine.

En outre, les effets négatifs des changements climatiques et du réchauffement planétaire continuent de menacer l'existence même de nombreux petits États insulaires, notamment en raison de l'élévation du niveau des mers. Pour de nombreux petits États insulaires, l'élévation du niveau des mers et les

répercussions des changements climatiques sont des questions qui touchent à la sécurité et menacent leur survie même. C'est pourquoi nous demandons à la communauté internationale d'agir de toute urgence pour garantir la sécurité et le bien-être des petits États insulaires en développement.

En tant que démocratie prospère du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée souhaite voir ses amis et voisins du Pacifique et au-delà jouir de la liberté et de la prospérité. À cet égard, et conformément à la décision des dirigeants du Forum des îles du Pacifique, la Papouasie-Nouvelle-Guinée encourage fermement les Fidji à rétablir la démocratie parlementaire en préparant la tenue d'élections pour 2009. Cependant, tout au long de ce processus, les Fidji doivent être soutenues et ne pas rester isolées dans leurs efforts pour faire face à leur situation nationale particulière.

Sur les autres questions régionales, la Papouasie-Nouvelle-Guinée salue le travail effectué jusqu'à présent concernant le Plan pour le Pacifique visant à renforcer la coopération et l'intégration régionales, lequel peut, à notre avis, servir de catalyseur au développement de notre région. La Papouasie-Nouvelle-Guinée est convaincue que l'ONU devrait placer dans une catégorie à part les États Membres de la région du Pacifique, en termes de données globales et du point de vue de la classification sociale et économique. Bien que la Papouasie-Nouvelle-Guinée soit pour sa part prête, nous pouvons appuyer la demande du Vanuatu relative à la prorogation du délai fixé à mai 2009 pour le dépôt des demandes d'élargissement du plateau continental.

Les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) nous donnent l'une des plus grandes occasions de stimuler notre processus de développement. C'est pourquoi nous félicitons le Secrétaire général d'avoir convoqué la réunion de haut niveau sur les OMD au cours de cette session de l'Assemblée générale. Cependant, pour que les OMD soient effectivement mis en œuvre, ils doivent être abordés à la lumière des situations de chaque pays et avec les instances dirigeantes du pays hôte. En outre, pour que les OMD soient concrétisés de manière durable, les pays en développement doivent pouvoir se les approprier.

À mi-parcours dans la réalisation des OMD, la Papouasie-Nouvelle-Guinée estime que l'on peut être raisonnablement optimiste. Le 16 septembre dernier, la Papouasie-Nouvelle-Guinée a célébré 33 ans de

démocratie constitutionnelle continue. Grâce à la stabilité politique instaurée par mon gouvernement, nous pouvons désormais nous permettre de planifier à long terme notre développement. Notre croissance économique a été stable au cours des cinq dernières années, grâce à une gestion économique prudente qui nous a permis de dégager cinq excédents budgétaires successifs.

Réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement reste une priorité absolue pour mon gouvernement en matière de développement. Nous nous sommes fixés 15 objectifs nationaux et 67 indicateurs, qui ont été intégrés dans notre stratégie de développement à moyen terme et dans nos plans sectoriels.

Par exemple, la Papouasie-Nouvelle-Guinée reconnaît que l'éducation est un préalable à l'amélioration des conditions de vie de la population. Ce principe est consacré dans notre Constitution et constitue une priorité de notre plan décennal national pour l'éducation. Le projet pilote actuel d'un ordinateur par enfant rendra l'apprentissage accessible, ludique, et bénéfique pour nos enfants, tout en effaçant la fracture numérique. Nous comptons étendre le projet à tout le pays durant l'Assemblée interparlementaire Afrique Caraïbes Pacifique-Union Européenne, qui aura lieu en Papouasie-Nouvelle-Guinée en novembre. En partenariat avec l'UNICEF, nous avons mis en place des programmes dynamiques visant à accélérer l'accès des filles à l'éducation.

Dans le domaine de la santé, de gros problèmes subsistent, tels que la mortalité maternelle et le VIH/sida, que le Gouvernement s'efforce actuellement de résoudre grâce au plan décennal national pour la santé. Nous avons également enregistré des résultats positifs concernant d'autres grands indicateurs de santé, notamment une baisse du nombre de cas de paludisme et de décès dus à cette maladie, ainsi que la stabilisation et le déclin de la mortalité infantile et post-infantile.

En fin de compte, réduire la pauvreté, améliorer l'accès à l'éducation et à la santé, et autonomiser les femmes par leur participation économique et sociale, voilà ce à quoi travaille mon gouvernement.

Le huitième objectif du Millénaire pour le développement porte sur les partenariats. Nous croyons fermement que cet objectif est crucial pour réaliser les sept autres. Nous pensons, cependant, que tous les partenariats doivent être sous-tendus par le respect

mutuel entre les partenaires. C'est pourquoi, je voudrais mettre en lumière quelques-uns de nos partenariats essentiels. Nos partenariats avec l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union européenne, le Japon, la Chine, l'Italie et l'Autriche et de nombreuses organisations non gouvernementales, continuent de grandement contribuer au développement de la Papouasie-Nouvelle-Guinée. Nous avons également comme partenaire l'Initiative pour le Triangle de corail, en faveur des récifs coralliens, des pêches et de la sécurité alimentaire, et le Groupe des 11 sur les forêts, lancé l'année dernière par le Président de l'Indonésie, ainsi que la Fondation Bill et Melinda Gates, avec l'aide de la Fondation Clinton, dans le domaine du VIH/sida et de la fourniture des médicaments antirétroviraux.

Pour réussir, nous devons développer nos partenariats. Nous avons souvent, tous, tendance à nous complaire dans le négatif, à savoir la dégradation de l'environnement, les changements climatiques catastrophiques, la pauvreté écrasante, la gouvernance inefficace, plutôt que de mettre en relief le positif. Mon gouvernement entend transformer ces défis sociétaux en un cadre de croissance économique durable sur le plan environnemental et social. Il est temps de briser les verrous politiques du passé et de créer un nouveau paradigme pour l'avenir.

Je précise. Premièrement, nous ne pouvons considérer l'environnement comme un facteur externe. Notre environnement naturel et ses services ne sont pas gratuits pour la société. Une fois ces services perdus, souvent de manière irréversible, les coûts peuvent être considérables.

Deuxièmement, nous devons créer un large cadre pour les marchés des services rendus par les écosystèmes. Le piégeage du carbone ne doit être que la première étape, suivie par des évaluations concernant la biodiversité, l'épuration de l'eau, la pluviosité, la pollinisation des cultures et la sécurité alimentaire.

Troisièmement, nous devons désormais voir notre environnement naturel comme un outil de production de richesse. Les services précieux rendus par l'écosystème doivent être transformés en une richesse durable qui fasse vivre les communautés rurales qui ont traditionnellement pris soin de ces ressources.

Je voudrais prendre pour exemple la question de la réduction de la déforestation et de la dégradation des forêts, une question pour laquelle notre Premier

Ministre, Sir Michael Somare, a pris fait et cause sur la scène internationale. La déforestation est un sujet complexe, mais, pour dire les choses simplement, elle est due au fait que le monde donne plus de valeur aux forêts sous forme de bois abattu que sous forme de bois sur pied. La théorie économique traditionnelle, qui considère les services rendus par l'écosystème comme un bien commun et donc gratuit pour tous, est la première responsable de la disparition massive des forêts du monde.

La valeur de ces services rendus par l'écosystème étant réduite à zéro, les communautés rurales qui en dépendent et entretiennent les forêts doivent trouver un autre moyen de subsistance. Maintenir les terres boisées, c'est perdre les avantages qui peuvent en être tirés en les utilisant à d'autres fins, par exemple pour la production de produits de base comme le bois d'œuvre, l'huile de palme, le café et le cacao. Les marchés internationaux des produits de base n'ont, en fait, guère changé depuis l'époque coloniale.

À de nombreux égards, ces deux vestiges économiques sont de plus en plus pervers et vides de sens. L'environnement est dévasté, les communautés rurales restent pauvres et les riches rejettent la responsabilité de la situation sur le manque de gouvernance et la corruption, mais ce ne sont pas là des moteurs de déforestation, sinon des symptômes d'architectures de marchés obsolètes.

En conséquence, les dirigeants du monde doivent réécrire la théorie économique et réinventer les marchés mondiaux dans l'optique d'une viabilité future. Par exemple, selon les dernières évaluations, il faudrait environ 20 milliards de dollars par an pour réduire de moitié les émissions de carbone dues à la déforestation. Cela constituerait cependant un investissement intelligent, même si c'était uniquement pour la préservation de cet écosystème. Les forêts séquestrent chaque année environ 3,3 milliards de tonnes de dioxyde de carbone. Aussi, vu que la tonne de dioxyde de carbone coûte aujourd'hui plus de 30 dollars, ce sont en fait les communautés rurales qui subventionnent les émissions de carbone des riches pour un montant d'environ 100 milliards de dollars par an – plus que le montant total annuel de l'aide publique au développement.

La Norvège a assumé un rôle directeur important sur la voie de ce nécessaire changement de paradigme. Dans un premier temps, la Norvège a pris position contre les changements climatiques et s'est donné pour

objectif de réduire à zéro les émissions nettes de carbone d'ici à 2030. La Norvège a également consacré 2,8 milliards de dollars à contrebalancer les émissions dues à la déforestation dans les pays en développement par une réduction des émissions produites ailleurs au moyen d'une évaluation des services rendus par l'écosystème forestier.

Face aux ravages causés par les changements climatiques sur un petit Etat insulaire en développement, notre Premier Ministre, Sir Michael Somare, a défini ses propres objectifs audacieux : réduire les émissions de la Papouasie-Nouvelle-Guinée de 50 % avant 2025 et réduire à zéro les émissions nettes de carbone avant 2050. Partageant la même vision, les dirigeants de la Papouasie-Nouvelle-Guinée et de la Norvège pourraient s'attaquer de concert à plusieurs des principaux défis de notre temps : évaluer effectivement les services en matière de protection de l'environnement mondial, contribuer à l'atténuation des changements climatiques, conserver la biodiversité mondiale et financer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dans les zones rurales.

Enfin, notre économie mondiale estime à plusieurs milliards la valeur de sociétés qui font la publicité de babioles sur l'Internet. Certains pays gagnent des milliards grâce à la vente de combustibles fossiles qui polluent notre atmosphère, d'autres en fabriquant des produits de consommation bon marché dont l'humanité n'a pas besoin. En fait, Google a une valeur de 150 milliards de dollars, tandis que les dernières grandes forêts tropicales encore debout n'ont aucune valeur. Comment une telle chose est-elle possible?

Ensemble, nous devons remettre sur pied nos systèmes de valeur. Les nouveaux marchés environnementaux doivent aider les pays tropicaux à s'efforcer de réaliser un développement durable en générant des milliards à partir des services rendus par les écosystèmes de la forêt pluviale que l'humanité a, jusqu'à présent, exploités gratuitement.

Dans mon pays, plusieurs communautés ont annulé par vote leurs concessions forestières. Elles m'ont dit que depuis des milliers d'années, les forêts et les rivières leur fournissent tout ce dont elles ont besoin. Mais d'une certaine manière, aujourd'hui, elles ont le sentiment d'être prises au piège. Les occupations traditionnelles leur ont permis de survivre, mais n'ont pas préparé leurs enfants à faire face à un avenir de

plus en plus complexe. Ils ont désormais des problèmes car les écoles ne peuvent pas se permettre d'embaucher les meilleurs enseignants et les dispensaires ne fournissent que des médicaments de base. Pourtant, ces communautés se souviennent encore de la façon de vivre dans le respect de l'environnement – une connaissance que beaucoup d'autres ont oubliée dans leur hâte de vouloir progresser.

Mais tout espoir n'est pas perdu. Il faut des dirigeants audacieux de part et d'autre de la fracture économique pour transformer la façon dont nous valorisons notre environnement et dont nous créons de la richesse pour les populations rurales. En tant que dirigeants, nous devons comprendre que, si nos ancêtres nous ont légué la Terre, nous sommes en fait en train de l'emprunter à nos petits-enfants et aux générations futures. En fait, en apprenant à sauvegarder notre environnement, nous pourrions peut-être encore une fois apprendre à nous sauvegarder nous-mêmes et à garantir un monde meilleur aux générations qui nous suivront.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. José Antonio García Belaunde, Ministre des affaires étrangères du Pérou.

M. García Belaunde (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens d'emblée, Monsieur le Président, à vous saluer et à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Nous sommes convaincus que votre expérience nous permettra d'avoir des échanges fructueux et constructifs sur les défis pressants auxquels l'humanité se trouve actuellement confrontée. Et nous réaffirmons donc notre volonté de contribuer à la réalisation de résultats positifs au cours de la présente session.

Étant donné que la lutte contre la pauvreté et la création de perspectives propices à la participation sociale est une des priorités du Gouvernement du Président Alan García, nous nous réjouissons que l'Assemblée générale ait précisément choisi la question de la pauvreté – un problème qui exige une réponse mondiale et globale – comme thème central du débat de la présente session.

Le Pérou a ressenti les effets négatifs de la hausse des prix des denrées alimentaires et du carburant, laquelle affecte surtout les plus pauvres. Dans mon pays, nous nous sommes donné comme responsabilité de trouver des solutions adéquates pour relever durablement le défi consistant à renforcer la sécurité

alimentaire et, en même temps, d'adopter des mesures d'urgence pour aider les segments de la population les plus touchés par le renchérissement des denrées alimentaires. Le lien direct qui existe entre la pauvreté et la hausse des prix des aliments doit nous inciter à concevoir de nouvelles formules plus ambitieuses de coopération internationale qui correspondent à l'ampleur du problème et qui prennent en compte de manière globale toutes les variables de la pauvreté.

À cette situation d'ensemble, s'ajoute une nouvelle menace qui pèse sur les perspectives de développement, à savoir la grave crise financière internationale dont on ignore encore toute la portée. Elle trouve son origine dans la combinaison malheureuse et plutôt irresponsable de lacunes au niveau de la réglementation, de l'inflation immobilière, de prêts imprudents et de leviers financiers ne reposant pas sur une base économique réelle, qui risquent de mener le monde vers une crise de confiance et de compromettre les progrès importants réalisés dans les régions en développement dans le cadre de leur lutte contre la pauvreté. Face à ce phénomène particulier, nous attendons des réponses et des mesures énergiques de la part des pays développés en vue de soutenir le système financier et de conjurer les risques immenses liés à cette crise.

Dans le cas du Pérou, je peux affirmer que ces perturbations ne nous feront pas abandonner les politiques d'investissement et de création d'emplois productifs; d'augmentation des recettes fiscales et de promotion de la croissance. Le Pérou est en train de mener à bien un programme de développement global, participatif et décentralisé qui repose sur deux piliers : une politique économique dont l'objectif déclaré est de générer la croissance et de créer des emplois en tirant profit des nombreuses potentialités du pays; et une politique sociale qui concrétise l'engagement que nous avons pris de réduire la pauvreté et d'accroître l'inclusion sociale en favorisant l'égalité des chances.

Cette approche a permis d'intégrer dans notre économie non seulement les ressources financières, mais aussi les technologies avancées et les capacités de gestion qui améliorent et stimulent la compétitivité de notre production, ce qui favorise l'augmentation et la diversification de nos exportations. Grâce à cette approche, la création d'emplois directs et indirects a été intensifiée de manière inédite dans de nombreuses régions du pays et des milliers de petites et moyennes entreprises sont entrées sur le marché, dans le cadre

d'une économie qui favorise l'initiative et la capacité de création.

Ainsi, le Pérou enregistre des progrès soutenus depuis plusieurs années : cette croissance s'est accélérée pour atteindre le taux de 9,1 % en 2007 et, cette année, la croissance devrait encore être supérieure à 9 %. Par ailleurs, la composante intérieure est en hausse, ce qui constitue un facteur dynamisant pour l'économie.

En outre, à ces bons chiffres économiques, il faut ajouter d'importants résultats dans la gestion des principales composantes du modèle social, tels que le développement des services sociaux de santé et d'éducation ainsi que l'aide de base aux plus pauvres. Grâce à la politique sociale, le Gouvernement péruvien est parvenu, en à peine deux ans, à réduire de plus de 5,2 % les indices de pauvreté et de près de 3 % l'extrême pauvreté. La mortalité infantile a également été réduite de 51,6 % et les niveaux d'analphabétisme sont tombés à 5,7 %. Nous nous sommes fixé comme objectif de diminuer de 5 % la malnutrition chronique des enfants d'ici à l'année 2011. Nous continuons de travailler pour accroître l'efficacité de la gestion et améliorer l'impact des dépenses sociales de l'État péruvien.

Compte tenu de ces acquis, le Pérou est assuré de réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement même avant l'échéance de 2015, dans des domaines aussi importants que la réduction de la pauvreté, la nutrition, l'alphabétisation, la salubrité et l'éducation, entre autres. Par ces acquis, nous reconnaissons également que le rôle de la coopération internationale a été essentiel car il nous a permis de mettre en œuvre, dans des endroits reculés, des projets sociaux et des projets dans le domaine de l'éducation et de la production, qui élèvent durablement le niveau de vie des membres des communautés rurales. La combinaison de l'effort national d'intégration et de la coopération internationale doit être maintenue afin que la société péruvienne participe pleinement et dans les plus brefs délais au développement national.

Compte tenu de tous ces progrès, de la stabilité économique du pays et de la sécurité juridique qui prévaut, trois grands indicateurs internationaux de risque ont permis au Pérou d'obtenir le label de valeur d'investissement. Grâce à cette évolution positive de l'image économique de mon pays, au cours de l'année 2007, l'investissement étranger a augmenté de plus de

23,2 % et l'on prévoit, cette année, une poursuite de cette hausse.

Notre croissance repose aussi, en grande partie, sur l'expansion des marchés à travers des accords commerciaux régionaux et des accords bilatéraux de libre-échange, conclus avec les États-Unis, le Chili, la Thaïlande, le Canada et Singapour. Nous espérons conclure prochainement d'autres accords avec la Corée du Sud et la Chine. En outre, nous menons des négociations commerciales avec l'Union européenne, aux côtés des pays andins, et nous pensons pouvoir aboutir à un accord satisfaisant en 2009. Par ailleurs, nous sommes disposés à entamer des négociations avec le plus grand nombre de pays possible afin d'accroître nos échanges.

Il existe un large consensus sur la responsabilité partagée des pays d'origine et des pays d'accueil dans le traitement du phénomène migratoire qui revêt une dimension mondiale quant à ses causes; cette dimension mondiale devrait se retrouver dans son traitement. Les migrations sont un moyen de développement aussi bien pour les États d'origine que pour les États d'accueil ainsi qu'au sein même des communautés de migrants. Nous devons donc souligner le rôle central des migrations en tant que génératrices de possibilités d'enrichissement et de progrès, de diversité et de construction d'espaces multiculturels plus tolérants.

La gestion responsable et constructive de la migration internationale découle de l'utilisation pratique des instruments internationaux de protection du migrant. En conséquence, l'Organisation des Nations Unies, en coopération avec les États, doit redoubler d'efforts pour mettre en œuvre des mesures permettant de garantir aux migrants, aux travailleurs migrants et à leur famille, le respect de leurs droits de l'homme.

C'est pourquoi, en tant que pays et gouvernement, nous avons promu et nous continuons de promouvoir le traitement de cette question aussi bien au sein de l'ONU que dans d'autres instances, en vue de mettre en place des mécanismes d'échange d'informations et de connaissances spécialisées, de tenir des consultations permanentes et d'instaurer une coopération plus étroite entre le Forum mondial sur la migration et le développement et l'ONU. Il faut informer la société civile des bienfaits et des apports de la migration et poursuivre le dialogue et la concertation

au sein des instances multilatérales, sans cesser de progresser sur les accords.

La préoccupation suscitée par la pauvreté et la croissance économique nous oblige à évaluer la durabilité des modèles de développement ainsi que les principales priorités en matière d'environnement. Les questions que nous devons aborder sont, entre autres, la sécurité et l'utilisation rationnelle de l'eau pour les besoins de l'agriculture et de la population, la lutte contre la déforestation et l'appauvrissement des sols ainsi que la pollution, questions auxquelles nous travaillons en appliquant les normes les plus récentes découlant de notre propre expérience. Pour aborder le problème de manière rationnelle, nous avons créé, il y a quelques mois, le Ministère de l'environnement. Nous attachons une grande importance à ce que, dans les programmes de développement national, il soit tenu compte de la qualité de vie et de la viabilité des modes d'utilisation des terres et des ressources naturelles.

Le réchauffement de la planète nous force à travailler sans relâche avec l'ensemble de la communauté internationale pour atteindre les objectifs de réduction des émissions qui sont à l'origine de l'augmentation des températures sur la planète et de ses conséquences déjà visibles. Le Pérou connaît une fonte rapide de ses glaciers tropicaux, ce qui menace le régime d'approvisionnement en eau dans les zones les plus peuplées et très agricoles. Nous réaffirmons notre conviction qu'il est impératif de prendre comme point de départ le programme adopté à Bali l'an dernier, en vue de conclure en 2009, à Copenhague, un accord global pour la réduction des émissions polluantes afin d'éviter les pires scénarios de catastrophes naturelles dans un avenir pas si lointain.

La scène internationale actuelle présente une structure très complexe, caractérisée par des tendances contradictoires à la mondialisation et à la fragmentation. En effet, d'une part, on assiste à une mondialisation des processus de production, du commerce, des flux financiers et de la révolution technologique, ainsi qu'à la diffusion de valeurs telles que la démocratie et les droits de l'homme. Mais, d'autre part, le monde se fragmente du fait de l'augmentation des inégalités sociales, de la pauvreté, de l'exclusion, de la propagation des guerres civiles, du génocide, du terrorisme, de la criminalité transnationale, de la dégradation de l'environnement et de la violation du droit international en tant que moyen de règlement pacifique des conflits.

Ces tendances contradictoires entre la mondialisation et la fragmentation mettent en péril la gouvernance des États, la gouvernance du système international et la sécurité collective elle-même. Le Pérou, fidèle à son approche constructive traditionnelle, considère que l'ordre international doit reposer sur la paix, la coopération, le multilatéralisme et, bien entendu, le droit international. À cet égard, nous estimons que, dans la conjoncture actuelle, il faut réitérer notre appui au rôle primordial de l'ONU dans le traitement des principales questions inscrites à l'ordre du jour international, en particulier celles liées à la paix et à la sécurité internationales, au respect de l'ordre démocratique, au développement durable, à la promotion et à la protection des droits de l'homme ainsi qu'à la défense de l'environnement.

C'est cette approche qui a guidé la participation du Pérou au Conseil de sécurité et qui le conduit à réaffirmer son engagement dans le sens d'une participation active aux opérations de maintien de la paix dans le respect des principes de la souveraineté des États et de la non-ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays. Actuellement, les forces armées de mon pays sont présentes en Haïti, au Soudan, en République démocratique du Congo, au Libéria et en Côte d'Ivoire. Le Pérou a un contingent dans la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH) et il est le coordonnateur du Groupe des amis d'Haïti, chargé d'assister le Conseil de sécurité dans le suivi de ce dossier.

En outre, le Pérou participe activement à de multiples mécanismes multilatéraux. Nous avons eu l'honneur d'accueillir cette année le cinquième Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Amérique latine et des Caraïbes et de l'Union européenne. De même, en novembre prochain, nous aurons une fois encore l'honneur de recevoir les dirigeants des économies du Forum de l'Association de coopération économique Asie-Pacifique à l'occasion de leur seizième sommet.

Dans le cadre de notre rayonnement et de notre engagement sur la scène internationale, nous devons aussi souligner que nous avons contribué à la création de l'Arc latino-américain du Pacifique dont l'objectif est de coordonner et concerter les synergies des pays participants dans les domaines économique et commercial, notamment la promotion des investissements, des infrastructures et la facilitation du commerce, et de promouvoir la concurrence économique. Tout ce processus vise à renforcer et

accroître notre présence dans la région latino-américaine proche de l'Asie-Pacifique.

Pour terminer, je voudrais dire une fois encore que le Pérou tient à continuer d'appuyer les initiatives en faveur d'un environnement propice au développement économique et social, au règne de la démocratie, au renforcement de l'état de droit et à la promotion et la protection des droits de l'homme au niveau mondial, dans un climat international qui se fonde sur le contrôle des conflits et la sécurité, dans le respect le plus strict des règles du droit international et de la Charte des Nations Unies. Tels sont les priorités et les objectifs principaux de notre politique extérieure, qui continuent d'orienter la participation du Pérou au concert des nations, notamment dans cet organe.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ahmed Aboul Gheit, Ministre des affaires étrangères de l'Égypte.

M. Aboul Gheit (Égypte) (*parle en arabe*) : La soixante-troisième session de l'Assemblée générale a pour toile de fond divers faits et événements internationaux et régionaux nouveaux qui sont étroitement liés à la paix et la sécurité de l'humanité tout entière. Ce sont notamment la crise alimentaire mondiale, l'augmentation des prix de l'énergie, le réchauffement de la planète et les changements climatiques et leurs effets préjudiciables et catastrophiques sur l'ensemble du monde, le ralentissement économique mondial qui s'apparente à une récession mondiale, la très forte augmentation de la pauvreté au niveau mondial, la diminution de notre capacité collective d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, l'augmentation des infections par le VIH, le paludisme et d'autres maladies mortelles et la lutte contre le terrorisme. L'Égypte estime que tous ces défis, ainsi que d'autres, sont de hautes priorités à l'ordre du jour de la communauté internationale. Un effort international concerté est nécessaire pour déceler et relever ces défis. Nous devons tous être pleinement conscients que la résolution conjointe de ces problèmes dépend de notre diagnostic collectif et de la position unie que nous adopterons pour y faire face.

Nous avons besoin de nouvelles approches, vision et méthodologie pour remédier à ces problèmes mondiaux. Malheureusement, les cadres existants ont montré qu'ils n'étaient pas en mesure de relever efficacement et avec succès les défis que nous examinons. À titre d'exemple, l'Égypte pense que les

crises alimentaire et énergétique mondiales nécessitent un dialogue concret entre les importateurs et les exportateurs d'énergie et de denrées alimentaires. Le Président Moubarak a appelé à un tel dialogue au récent Sommet de l'Union africaine et à la réunion de Rome de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO).

Les voies actuellement disponibles pour examiner et régler les problèmes liés à l'alimentation et l'énergie sont incompatibles entre elles, sans parler du fait qu'aucune ne permet un dialogue véritablement concret entre les importateurs et les exportateurs. C'est la raison pour laquelle le Président Moubarak souhaite ardemment participer efficacement au sommet d'urgence convoqué par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, que j'ai mentionné lorsque j'ai abordé la question de la hausse des prix et de la disponibilité des denrées alimentaires.

Dans le même ordre d'idées, le Président Moubarak a vigoureusement appuyé l'effort africain visant à adopter une stratégie clairement définie pour faire face à ce phénomène. Cela a conduit à l'adoption de la déclaration de Charm-al-Cheikh au dernier Sommet de l'Union africaine, qui contient la vision globale de l'Afrique pour régler cette question. L'Égypte a également appuyé la stratégie proposée par le Secrétaire général pour traiter de la question. Nous avons d'autre part demandé que l'on utilise cette stratégie comme fondement d'une action internationale plus efficace.

Pour que la préoccupation internationale grandissante se traduise en un plan d'action intégré permettant de remédier à ce phénomène, le Chili, l'Indonésie et l'Égypte ont proposé que la présente question et ses répercussions soient le thème principal de la présente session de l'Assemblée générale. À cet égard, je voudrais remercier le Président d'avoir réagi favorablement à notre initiative et d'avoir inclus la question du renforcement d'une action internationale démocratique à l'ONU.

De la même manière, il est urgent de mobiliser la volonté politique internationale collective pour faire face aux changements climatiques. En tant que l'un des pays vulnérable aux répercussions de ce phénomène, l'Égypte est particulièrement consciente de sa gravité. Tout en réaffirmant notre plein appui au Plan d'action et à la Feuille de route de Bali, nous appelons la communauté internationale à concentrer son attention sur la catégorie des côtes peu élevées, comme celles de

l'Égypte. Nous avons besoin d'une liste des États les plus vulnérables aux changements climatiques pour que l'ONU et la communauté internationale leur offrent à titre prioritaire l'appui nécessaire, y compris l'appui technologique et financier.

Convaincues qu'il faut relever au niveau national ces défis économiques urgents, l'Égypte et la Norvège facilitent actuellement les négociations en cours à l'ONU sur le document final de la Conférence d'examen sur la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement. L'objectif est d'adapter le programme de développement international à la phase à venir, tout en prenant en compte les accords conclus dans toutes les réunions et conférences internationales tenues à ce jour.

L'Égypte pense que les discours impliquant la pratique du deux poids deux mesures portent atteinte aux droits de l'homme. Bien que tout le monde s'accorde à dire que les droits de l'homme sont un ensemble indivisible, le fait est que les droits économiques, sociaux et culturels ne bénéficient pas de la même attention que les droits civils et politiques, ce qui doit changer. Cet état de choses a des effets négatifs sur l'opinion publique dans nombre des sociétés où nous vivons, notamment celles où les conditions économiques et de vie sont difficiles, voire même catastrophiques. Pour ces personnes, parler sans cesse des droits de l'homme est un luxe qu'elles ne peuvent pas se permettre et qui conduit à négliger les conditions élémentaires à satisfaire pour vivre. La promotion des droits économiques et sociaux doit donc être considérée comme indispensable au renforcement du régime des droits de l'homme, essentiel pour promouvoir la prise de conscience des composantes de ce régime.

À cet égard, je voudrais aborder un point important, à savoir l'utilisation du principe de la liberté d'expression à des fins d'incitation à la haine pour des raisons de religion. Nous avons le plus grand respect pour la valeur et l'importance de la liberté d'expression, mais je tiens à le souligner, nous n'acceptons pas que des affronts répétés aux religions et aux symboles sacrés soient présentés comme un exercice légitime de la liberté d'expression : nous pourrions citer de nombreux exemples flagrants de slogans au nom desquels des crimes ont été commis contre des milliers, voire des millions de personnes en les offensant et en portant atteinte à leurs croyances religieuses. L'Égypte demande instamment à chacun de

réfléchir de façon judicieuse et objective à cette question en vue de trouver le bon équilibre entre protection de la liberté d'expression et respect des droits et des sentiments d'autrui. L'Égypte continuera à rechercher un tel équilibre, dans le but de parvenir à un consensus sur le contenu des projets de résolution de l'Organisation des Nations Unies sur cette question.

Je voudrais ici faire comprendre à l'Assemblée à quel point nous sommes préoccupés par les frictions culturelles négatives dont le monde est témoin et qui sont à l'origine d'importantes divergences d'opinion et d'action, ce qui, à son tour, déchaîne les passions et accentue encore les graves phénomènes de radicalisation et l'antagonisme entre les adeptes de différentes cultures et croyances. Cette question ne saurait être ignorée.

L'approche de la communauté internationale en matière de désarmement, de limitation des armements et de non-prolifération est marquée par des imperfections, la pratique de deux poids deux mesures, la régression. Cette situation nous préoccupe. L'Égypte a toujours accordé une grande importance à ces questions. La meilleure illustration de cet intérêt est l'appel lancé par l'Égypte en vue de faire du Moyen-Orient une zone exempte d'armes de destruction massive. Nous nous fondons à cet égard sur notre conviction indéfectible que la sécurité et l'équilibre militaire, notamment dans les zones de conflit, contribuent à la mise en place de bases solides pour instaurer la paix entre les pays et les peuples.

Cependant, pour réussir à instaurer une sécurité et une paix véritables, dans une région, quelle qu'elle soit, il faut, entre autres, établir des mécanismes internationaux et régionaux justes et parallèles dans les domaines du désarmement, de la limitation des armements et de la non-prolifération. Malheureusement, il est frappant de constater que d'éminents membres de la communauté internationale sont par trop laxistes concernant la capacité nucléaire d'Israël et la mesure dans laquelle cela constitue une menace permanente pour la sécurité du Moyen-Orient. Cette situation intervient alors que l'on tente de renforcer les obligations prévues par les mécanismes internationaux sans se soucier de parvenir à l'universalité du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de soumettre toutes les installations nucléaires de la région du Moyen-Orient au système intégré de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

L'Égypte persistera néanmoins dans ses efforts dans le cadre des organes et des mécanismes existants et en coordination avec des États amis conscients de la réalité et des dangers de la situation, afin de faire bouger les choses et d'alerter sur les risques liés à l'incapacité à parvenir à l'universalité du TNP dans la région du Moyen-Orient.

Dans mon intervention d'aujourd'hui, j'ai donné la priorité aux questions internationales par rapport aux questions régionales. Cela ne diminue en rien la portée des crises, des problèmes et des difficultés au niveau régional; c'est plutôt un moyen de réaffirmer l'importance que l'Égypte attache à la situation internationale et aux problèmes internationaux en général.

À l'échelon régional, comme les Membres le savent, l'Égypte n'a cessé de faire tout son possible pour préserver une lueur d'espoir et faire en sorte que les Palestiniens puissent réaliser leur légitime aspiration à un État indépendant sur les territoires palestiniens occupés depuis le 5 juin 1967 dont la capitale serait Jérusalem-Est. La situation actuelle, grâce aux efforts des États-Unis, pourrait donner à penser à certains que l'on peut espérer arriver à un véritable règlement entre les Israéliens et les Palestiniens d'ici à la fin de l'année. Cependant, une analyse minutieuse de la situation nous montre que pour arriver à un règlement juste et durable du conflit – c'est-à-dire une solution permettant de mettre fin à l'occupation par Israël des territoires palestiniens et de donner naissance à un État palestinien –, il faudrait une réelle volonté politique de la part d'Israël. Toute solution doit comporter le démantèlement des colonies accompagné d'un retrait du territoire, ainsi que le rétablissement des droits des Palestiniens.

Cependant, je dois admettre que nous avons des doutes quant à la volonté et la conviction réelles des décideurs israéliens. D'où tous ces attermolements et reculs, ces hésitations dans la recherche de solutions. Tout ceci conduit aux activités d'implantation, largement condamnées et lourdes de signification sur le plan politique, qui témoignent clairement de la régression de la partie israélienne et de la faiblesse de sa volonté de conclure la paix. C'est aussi la raison de la prolongation du conflit avec les conséquences que le monde entier ne connaît que trop bien. Mais en Égypte nous ne perdons pas espoir. Nous continuerons à travailler avec toutes les parties en vue d'atteindre l'objectif de l'instauration de la justice, de la stabilité et de la sécurité dans la région tout entière.

La situation au Soudan demeure également déconcertante à la lumière des tendances actuelles. Nous avons observé l'ingérence de nombreuses mains étrangères dans la sécurité et la stabilité du Soudan, comme si leur objectif était de pousser ce pays à la partition. Dans ce contexte, je voudrais réaffirmer que l'Égypte travaille sincèrement avec toutes les parties soudanaises qui sont loyales, au premier rang desquelles le Gouvernement soudanais, en vue de régler les problèmes existants. Je voudrais en particulier faire état de la situation au Darfour, qui reste difficile, et de la participation importante de l'Égypte à la force de maintien de la paix des Nations Unies dans ce pays, ainsi que de notre participation à tous les forums de dialogue visant à régler la crise. Je voudrais également mentionner notre appel en faveur de la tenue d'une réunion internationale pour traiter de la crise et convenir d'une feuille de route pour y mettre un terme. La stabilité au Soudan exige que les parties extérieures s'abstiennent de toute ingérence dans les affaires soudanaises, et qu'un appui soit apporté au processus de développement dans ce pays. L'Égypte poursuivra ses efforts inlassables pour défendre les intérêts de nos frères au Soudan ainsi que l'unité et la stabilité du pays et de la région.

Dans notre région, la notion de sécurité régionale devrait être entendue au sens large, et la sécurité des pays arabes de la région du Golfe – qui est actuellement sous les feux de l'actualité internationale – constitue l'une des principales préoccupations de l'Égypte, non seulement en raison des relations étroites de l'Égypte avec les pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe, mais encore en raison de tout ce que représente l'Égypte en termes de profondeur stratégique pour ses frères et ses sœurs arabes du Golfe. Par conséquent, nous suivons de près la tournure des événements dans la région, en particulier la question des « nouveaux arrangements » qui revient comme un leitmotiv. Nous réaffirmons que l'Égypte travaille en coordination avec les membres du Conseil en vue de protéger la sécurité des États arabes et de veiller à ce que tout nouvel accord – si ces arrangements débouchent sur quelque chose – offre de véritables garanties de sécurité à toutes les parties.

Beaucoup de travail nous attend durant cette session. Nous devons faire preuve d'ouverture d'esprit et avoir la main tendue pour répondre aux demandes et aux aspirations de nos peuples à la liberté, la justice, la dignité, la sécurité et la paix. L'Égypte s'emploiera tout au long de cette session à faire progresser les

divers volets de notre vision internationale et régionale que je viens d'exposer.

Nous avons tous une part de responsabilité dans cette situation, de même que nous en subissons tous les conséquences et les effets. Nous nous engageons à travailler avec dévouement et sincérité afin que la présente session soit couronnée de succès sous votre présidence éclairée.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mactar Ouane, Ministre des affaires étrangères de la République du Mali.

M. Ouane (Mali) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour votre élection à la présidence de la soixante-troisième session ordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, et à vous assurer de notre soutien entier. Je voudrais aussi, d'emblée, saluer le Secrétaire général Ban Ki-moon pour son dévouement et son engagement au service de notre Organisation.

La soixante-troisième session de l'Assemblée générale s'ouvre opportunément sur le thème de l'impact de la crise alimentaire mondiale sur la pauvreté et la faim dans le monde. En effet, elle intervient dans un contexte international difficile, marqué par la conjonction des crises alimentaire et énergétique. Cette situation préoccupe ma délégation, car elle constitue une source potentielle d'instabilité sociale et politique généralisée.

Que faire? Au Mali, nous avons fait de la lutte contre la pauvreté et la vie chère une priorité de premier ordre. A cet égard, le Gouvernement a pris une série de mesures pour juguler les effets de la crise actuelle, à travers, notamment, une suspension temporaire de droits de douane et de taxes sur les produits de base, que sont le riz, la farine de blé, l'huile et le lait, mais aussi une subvention du gaz, des hydrocarbures et des intrants agricoles.

Au-delà, mon pays, le Mali, a la ferme volonté de parvenir à la souveraineté alimentaire et de devenir une puissance agricole à moyen terme. Dans cette perspective, nous avons fait de l'agriculture le principal levier de notre stratégie de croissance accélérée. À cet effet, une loi d'orientation agricole a été adoptée et sa mise en œuvre progressive s'est traduite par l'émission des mesures ci-après.

C'est d'abord le lancement de l'initiative riz, conçue comme une réponse volontariste et structurelle à la hausse effrénée des prix des produits céréaliers sur le marché mondial. C'est ensuite la création d'un fonds national de développement agricole et d'un fonds sur les risques et calamités. C'est également la mise en place de commissions foncières. C'est aussi l'institution d'un programme d'aménagement des bas-fonds dans le cadre de l'irrigation de proximité. C'est enfin l'installation d'un conseil supérieur de l'agriculture. En outre, seront très prochainement adoptés un schéma directeur de commercialisation des productions céréalières, notamment le riz, et un schéma d'approvisionnement en intrants.

Dans la même veine, le Gouvernement malien a élaboré et mis en œuvre une stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, un cadre stratégique de lutte contre la pauvreté et, un cadre stratégique pour la croissance et la réduction de la pauvreté pour la période 2007-2011.

En outre, le Projet de développement économique et social a été conçu par le Président de la République, S. E. M. Amadou Toumani Touré, en vue de permettre au Mali de produire davantage, de distribuer équitablement les fruits de la croissance, d'investir dans l'avenir et de construire un Etat de droit et de bonne gouvernance.

La lutte contre la corruption participe également de la même dynamique. Les Etats généraux qui seront organisés à cet effet, en octobre 2008, devraient permettre à la nation malienne de rechercher, à travers une large consultation, une compréhension globale du phénomène en vue de définir un plan de lutte contre ce fléau.

M. Salgueiro (Portugal), Vice-Président, assume la présidence.

De même, soucieux de promouvoir une gestion transparente et performante de ses finances publiques, le Mali, qui a adhéré au Mécanisme africain d'évaluation par les pairs de l'Union africaine, a accepté de se soumettre au processus d'évaluation de sa gouvernance. Cet exercice, dont l'aboutissement interviendra en janvier 2009, fera un état des lieux, notamment en matière de gouvernance politique, de gouvernance des entreprises et de développement socioéconomique, et formulera des recommandations en vue de leur amélioration.

Dans le même ordre d'idées, la situation des droits de l'homme au Mali a fait l'objet d'un examen dans le cadre du nouveau mécanisme institué au sein du Conseil des droits de l'homme qu'est l'examen périodique universel. Du haut de cette tribune, entre toutes symboliques, je voudrais réaffirmer l'engagement du Gouvernement malien de traduire en actes concrets les recommandations pertinentes auxquelles il a adhéré à l'issue de ce processus.

Le Mali demeure convaincu que la prévention des conflits et leur règlement par des moyens pacifiques constituent le gage le plus sûr pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Fort de cette conviction, mon pays a fait le choix résolu du dialogue afin de trouver une solution durable à la situation d'insécurité dans le nord-est du pays. À cet égard, l'Accord d'Alger du 4 juillet 2006 garde toute sa pertinence, parce qu'il préserve l'intégrité du territoire et l'unité nationale en permettant aux différentes composantes de la nation malienne de participer pleinement à l'œuvre de construction nationale.

De même, conscient de ce que la sécurité dans la région sahélo-saharienne est intimement liée à celle des États et des populations partageant cet espace, et de ce que les conflits affectant un pays peuvent s'étendre rapidement à l'ensemble de la région, le Gouvernement malien organisera à Bamako, en octobre 2008, une conférence sur la paix, la sécurité et le développement dans la région sahélo saharienne.

Cette conférence fournira une occasion utile aux pays de la région de réaffirmer leur détermination commune à faire de cet espace, qu'ils ont en partage, une zone de paix et de sécurité, un pôle de stabilité, de croissance et de développement. Elle permettra également d'apporter des réponses adaptées aux problèmes et défis auxquels ils sont confrontés, à savoir l'insécurité, le banditisme transfrontalier, le terrorisme, les trafics de tous genres, y compris de drogues, d'armes et d'êtres humains.

Dans le même ordre d'idées, le Mali considère qu'il est du devoir de la communauté internationale d'engager des actions vigoureuses de maintien et de consolidation de la paix et de la sécurité internationales.

À cet égard, nous saluons et encourageons les progrès réalisés dans le règlement des conflits et crises qui secouent le continent africain, notamment en Côte d'Ivoire, au Soudan, en Somalie et dans la région des Grands Lacs.

Tout en appelant à la reprise du processus de négociation au Moyen-Orient, le Mali réaffirme son soutien indéfectible à la création d'un État palestinien indépendant et souverain.

De nombreux autres défis interpellent la communauté internationale auxquels nous devons apporter des réponses adaptées en vue de construire ensemble un monde meilleur. C'est d'abord le cas des changements climatiques. Aujourd'hui plus que jamais, la survie de notre planète se trouve menacée par les changements climatiques qui affectent gravement les conditions de vie dans les pays en développement comme le mien, à travers, notamment, l'avancée du désert, l'ensablement des fleuves, la détérioration de l'écosystème, la réduction de la période hivernale, les inondations et la mauvaise répartition des pluies. Nous devons dès lors prendre d'urgence les mesures adaptées à l'acuité du défi. À cet égard, les conclusions de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur les changements climatiques de 2007 et celles de la Conférence de Bali gardent toute leur pertinence et méritent d'être mises en œuvre diligemment. Le Mali, qui est partie au Protocole de Kyoto, attend avec intérêt d'apporter une contribution utile à la quinzième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques, prévue à Copenhague en décembre 2009.

Le deuxième défi majeur auquel nous devons accorder une attention particulière concerne la pandémie de sida, qui représente l'une des plus graves menaces au développement durable. Nous devons, en l'occurrence, redoubler d'efforts et de détermination en vue de la mise en œuvre de la Déclaration d'engagement de 2001, des conclusions des réunions de haut niveau sur le sida et de la dix-septième Conférence internationale sur le sida, qui s'est tenue à Mexico au mois d'août dernier. Toutes ces rencontres ont mis en exergue la gravité de la situation et souligné l'urgence d'agir ainsi que la nécessité d'une mobilisation subséquente de ressources pour combattre la pandémie.

La situation des pays en développement sans littoral qui, du fait de leur enclavement et de leur éloignement des principaux marchés, sont confrontés à de sérieux handicaps, constitue le troisième défi important qui interpelle la communauté internationale. Il me plaît, à cet égard, de féliciter le Secrétaire général d'avoir pris l'initiative de convoquer, à l'issue du présent débat général, une réunion plénière de haut niveau consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty. Le Mali prendra une

part active à cette réunion et œuvrera pour qu'elle débouche sur des conclusions opérationnelles susceptibles de contribuer à l'application intégrale, rapide et effective du Programme d'action d'Almaty.

Le quatrième défi réside dans la question de la réforme institutionnelle de l'ONU. Cette question conserve toute son importance dans le prolongement de la création de la Commission de consolidation de la paix et du Conseil des droits de l'homme et du renforcement du Conseil économique et social. Ainsi, l'élargissement du Conseil de sécurité apparaît d'une ardente nécessité, notamment pour réparer l'injustice historique faite à l'Afrique de n'y avoir pas de siège permanent, ainsi du reste que le souligne la Position africaine commune sur la question.

Tous ces défis auxquels nous sommes confrontés exigent une réponse collective à l'échelle du monde. Seule une Organisation des Nations Unies réformée et démocratisée sera à même de constituer le creuset d'une conscience collective universelle, apte à s'acquitter au mieux de sa mission première de préserver les générations futures du fléau de la guerre et de la destruction. Le Mali prendra toute sa place dans le combat pour ce faire.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à M. Elmar Maharram oglu Mammadyarov, Ministre des affaires étrangères de la République d'Azerbaïdjan.

M. Mammadyarov (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Pour commencer, j'ai l'honneur de féliciter S. E. M. Miguel d'Escoto Brockmann, du Nicaragua, pour son élection au poste de Président de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je lui souhaite tout le succès possible dans ses entreprises. Je voudrais aussi rendre hommage à son prédécesseur, S. E. M. Srgjan Kerim, pour sa collaboration active avec les délégations tout au long de la session précédente. Je veux aussi dire mon profond respect à S. E. le Secrétaire général Ban Ki-moon pour la compétence dont il fait preuve à la tête de l'Organisation des Nations Unies.

L'efficacité du système international de sécurité influe sur l'autorité de l'ONU. Lorsque les membres du Conseil de sécurité ne semblent pas pouvoir s'accorder sur la conduite à tenir face aux menaces qui pèsent sur la paix mondiale, la sécurité commune et la crédibilité de l'Organisation en souffrent gravement.

Nous devons respecter nos valeurs partagées et accepter les contraintes inhérentes à ces valeurs afin de trouver une approche qui soit basée sur un consensus mondial. Le Conseil de sécurité doit assumer pleinement sa responsabilité principale de gestion collective des dangers qui transcendent les frontières nationales et ont une incidence sur la sécurité internationale. Nous devons tous nous conformer strictement à la Charte comme unique instrument régissant les relations internationales.

La réforme de l'ONU et de son Conseil de sécurité renforcera encore la crédibilité du système des Nations Unies. Le succès de cette réforme dépendra de notre volonté politique de parvenir aux résultats escomptés. Nous devons aplanir les divergences de vues afin de parvenir à une solution généralement acceptable qui reflète le caractère universel de l'ONU et l'adapte aux réalités contemporaines.

Il nous faut réaffirmer le rôle de l'Assemblée générale comme organe directeur suprême de l'Organisation des Nations Unies. C'est uniquement en consolidant le mandat de l'Assemblée que nous pourrions régler certains des problèmes les plus pressants de l'humanité.

La présente session a lieu à un moment particulièrement critique pour le sud du Caucase et la communauté internationale dans son ensemble. Les événements préoccupants qui se sont produits le mois dernier en Géorgie ont clairement démontré que restaurer la stabilité dans la région appelle un effort collectif afin de renforcer le système international de sécurité.

À l'évidence, la situation dans cette région nous touche tous, et l'Azerbaïdjan contribue déjà à l'apaisement des tensions. Nous sommes convaincus que les problèmes qui perturbent la région doivent être réglés pacifiquement, par le dialogue, sur la base des normes et principes du droit international et du respect mutuel.

Le cas géorgien a également prouvé que les conflits prolongés dans la région du groupe GUAM – Géorgie, Ukraine, Azerbaïdjan et Moldova, y compris le conflit du Haut-Karabakh entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan – restent une source majeure d'instabilité, et qu'un fragile régime de cessez-le-feu ne saurait se substituer à une paix durable dans la région. La persistance de ces conflits met en danger la paix et la sécurité internationales et empêche d'exploiter pleinement le potentiel de cette région.

importante au plan stratégique, qui se trouve au carrefour de l'Europe et de l'Asie. Un règlement des conflits prolongés dans la région du groupe GUAM aura non seulement pour effet de bénéficier immédiatement aux pays touchés, mais aussi d'améliorer sensiblement la stabilité et la sécurité régionale.

Dans ce contexte, la Plate-forme pour la stabilité et la coopération dans le Caucase, qui est une initiative de la Turquie, pourrait servir de bon point de départ à l'édification d'un système régional de sécurité. Il est de la plus haute importance de veiller à ce que nos efforts collectifs s'appuient sur les principes du respect mutuel de l'intégrité territoriale, de la reconnaissance des frontières existantes, de l'égalité et de bon voisinage.

La condition préalable à l'instauration de la coopération et de relations de bon voisinage dans la région est le retrait des troupes arméniennes des terres occupées et la restauration de la pleine souveraineté de l'Azerbaïdjan sur ces territoires. Ce n'est qu'ainsi que l'on pourra ouvrir la voie vers la paix et la prospérité économique de toute la région.

Régler le plus rapidement possible le conflit armé à l'intérieur et autour du Haut-Karabakh, région de l'Azerbaïdjan, reste pour nous une tâche prioritaire. Le Gouvernement azerbaïdjanais est attaché au règlement pacifique des conflits sur la base des normes et principes du droit international, y compris les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, ainsi que les documents de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE).

Afin de faciliter le processus de négociation, l'Azerbaïdjan a demandé, au cours de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, que soit examiné le point de l'ordre du jour intitulé « La situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan ». L'Assemblée a examiné la situation en détail et a adopté la résolution 62/243. Nous apprécions vivement l'appui de principe des États membres de l'Assemblée générale à cette résolution, qui a réaffirmé que l'Assemblée continuait de respecter et de soutenir la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Azerbaïdjan à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues et a exigé le retrait de toutes les forces arméniennes des territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan. La résolution a également réaffirmé qu'« aucun État ne doit reconnaître comme licite la situation créée par

l'occupation de la République d'Azerbaïdjan, ni prêter aide ou assistance pour perpétuer la situation ainsi créée » (résolution 62/243, par. 5). Elle a réaffirmé aussi

« le droit inaliénable de la population qui a été expulsée des territoires occupés de la République d'Azerbaïdjan de retourner chez elle, et [a] soulign[é] qu'il est nécessaire de créer les conditions propices à son retour, notamment le relèvement global des territoires touchés par le conflit ». (par. 3)

Par ce texte, l'Assemblée a considéré

« qu'il faut assurer aux communautés arménienne et azerbaïdjanaise de la région du Haut-Karabakh de la République d'Azerbaïdjan des conditions de normales, sûres et égales, afin de permettre à cette région de se doter d'un véritable système démocratique d'administration autonome au sein de la République ». (par. 4)

Je voudrais insister sur le fait que les principes énoncés dans cette résolution formeront la base du processus de négociation. L'Assemblée générale continuera de suivre la situation dans les territoires occupés de l'Azerbaïdjan au cours de la présente session dans le cadre du point 18 de l'ordre du jour.

Ces dernières années, l'Azerbaïdjan a contribué de manière déterminante à renforcer la stabilité régionale en favorisant des projets de coopération liés à la sécurité, à l'énergie, aux communications et à l'économie. La production et le transport en toute sécurité des ressources en hydrocarbures de la mer Caspienne vers les marchés internationaux ont constitué une composante importante de la politique étrangère et nationale de l'Azerbaïdjan. Nous continuerons à mettre en œuvre une stratégie qui permettra d'améliorer sensiblement la sécurité énergétique et les perspectives économiques dans la région et au-delà.

Un autre projet stratégique actuellement mis en œuvre est la construction de la ligne de chemin de fer Bakou-Tbilissi-Kars reliant notre pays à la Géorgie et à la Turquie grâce à un grand axe de transport. Ce projet va permettre d'ouvrir une voie de communication fondamentalement nouvelle et efficace entre l'Est et l'Ouest, entre l'Europe et l'Asie.

Le développement économique et la croissance de l'Azerbaïdjan sont en hausse. L'augmentation de notre produit intérieur brut reste l'une des plus élevées

au monde et a atteint 18 % au cours des neuf premiers mois de 2008. Selon les prévisions des institutions financières internationales, le taux de croissance devrait conserver le même dynamisme l'année prochaine.

L'Azerbaïdjan estime qu'encourager le commerce offre des perspectives considérables pour atteindre les objectifs de développement. Dans ce contexte, le rapport conjoint de la Banque mondiale et la Société financière internationale, « Doing business 2009 », a reconnu que mon pays est pour la période en 2007-2008 l'un des champions de la réforme du cadre de l'activité commerciale et l'une des économies les plus favorables à l'investissement au monde. Selon ce rapport, sur un total de 181 pays, l'Azerbaïdjan occupe le premier rang en ce qui concerne l'amélioration de l'environnement commercial et l'encouragement à la création d'entreprises. L'Azerbaïdjan est profondément convaincu que ces facteurs sont vitaux pour attirer et mobiliser les ressources financières à l'appui du développement socioéconomique de notre pays.

Dans le même temps, nous sommes aussi les champions de la mise en œuvre de l'Initiative de transparence des industries extractives et nous estimons que le fait que l'Assemblée générale ait adopté sans vote la résolution 62/274 sur cette Initiative est un signe de reconnaissance internationale de nos efforts.

Protéger et promouvoir les droits de l'homme est l'une des obligations fondamentales de la communauté internationale. De nos jours, il ne s'agit pas simplement de protéger des individus, il est aussi indispensable de promouvoir la paix et la stabilité sur toute la planète. L'Azerbaïdjan continue de participer activement aux travaux des organes de l'ONU chargés des droits de l'homme. Membre du Conseil des droits de l'homme, nous accordons une grande importance au fonctionnement efficace de cet organe. Nous avons la tâche et la responsabilité communes de veiller à ce que cette institution réponde aux attentes qui ont été placées en elle et devienne véritablement un organe universel de défense des droits de l'homme qui soit objectif, dynamique et crédible.

L'Azerbaïdjan est très attaché à l'ensemble des obligations qu'il a contractées en tant qu'État membre de diverses organisations internationales chargées de promouvoir la démocratie, l'état de droit et les droits de l'homme. Nous pensons que grâce à des réformes cohérentes et à des investissements dans l'éducation,

nous parviendrons à la stabilité et à la prospérité à long terme dans notre région du monde.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Karel de Gucht, Ministre des affaires étrangères du Royaume de Belgique.

M. de Gucht (Belgique) : La Belgique se joint aux félicitations qui ont été adressées à M. Miguel d'Escoto Brockmann à l'occasion de son élection comme Président de l'Assemblée générale à sa présente session, et lui souhaite plein succès.

Pendant l'année écoulée, la communauté internationale a été confrontée à des défis sans précédent et, au moment même où nous sommes rassemblés, ici à New York, une crise de confiance majeure secoue les marchés financiers. Tous, nous redoutons ses conséquences sur l'économie mondiale. Le spectre d'une récession globale vient s'ajouter à des défis déjà lourds qui se sont manifestés ces derniers mois comme la crise alimentaire, la flambée des prix de l'énergie, le réchauffement climatique, le terrorisme et le danger de la prolifération nucléaire.

De plus, notre monde change et devient de plus en plus multipolaire. Le 8 août 2008 restera très symbolique à cet égard. Le jour même où la Chine nous offrait le spectacle unique de l'ouverture des Jeux olympiques, la Russie et la Géorgie se heurtaient dans un conflit aux répercussions dommageables pour la paix sur le continent européen. Les fondements mêmes de l'équilibre qui s'était établi depuis les années 90, semblent être remis en question. Les conséquences de cette situation incertaine pour les organisations internationales sont profondes.

On pourrait s'imaginer que, confrontés à ces défis énormes, tous les pays du monde se réunissent pour les combattre ensemble. Mais, malheureusement, ce n'est pas le cas ou très peu. La conviction de la Belgique est claire : c'est uniquement à travers une coopération étroite et un multilatéralisme renforcé que nous pouvons trouver une réponse aux défis. Plus que jamais, qu'on le veuille ou non, nous sommes dans une situation de dépendance mutuelle. Les crises nous affectent tous, et les actions des uns ont un impact sur tous les autres. Cela est particulièrement vrai pour la grave crise financière actuelle. Si on parvient à stabiliser les marchés financiers dans les prochains jours par des mesures volontaristes, cela bénéficiera non seulement aux grandes banques et à leurs employés, mais également aux entrepreneurs,

consommateurs et citoyens du monde entier, et aussi aux pays les moins développés. Ces pays sont déjà lourdement frappés par l'augmentation brutale des prix des produits agricoles et énergétiques et sont les moins bien armés contre un resserrement des conditions de crédit.

Stabiliser les marchés est une chose, certainement nécessaire, mais cela ne doit pas nous faire perdre de vue les leçons à tirer de cette crise et les mesures complémentaires à prendre à moyen et long terme afin d'éviter que le monde soit à nouveau la victime de gestions financières parfois hasardeuses et de spéculations immenses avec de l'argent emprunté.

Cette crise, on le sent bien, transcende de loin les capacités d'un seul pays, si puissant soit-il. Une meilleure réglementation des marchés financiers et l'élaboration de normes de discipline s'imposent, notamment en ce qui concerne le « short selling », les « hedge funds » et les « produits structurés ». Voilà une tâche qui ne peut se faire qu'au niveau international, en collaboration étroite entre les économies du monde.

Que l'on me comprenne bien : la Belgique est convaincue des avantages de la globalisation et du libre-échange. Il ne faut pas oublier que grâce à cette mondialisation des échanges, le monde a connu ces dernières décennies un développement remarquable et que des centaines de millions d'hommes et de femmes sont sorties de la pauvreté absolue et connaissent aujourd'hui une meilleure vie quotidienne, même si le partage des richesses reste encore trop inégal.

Les pays développés ont le devoir d'être les pionniers d'une meilleure organisation du monde financier. L'Union européenne a déjà fait des pas en ce sens, et nous nous en réjouissons. Mais il reste beaucoup à faire. Je lance ici un appel pour que nous entamions cette entreprise ensemble, avec énergie et ardeur.

L'émergence de nouvelles économies est un atout pour le monde. Toujours plus de pays sont déterminés à devenir des acteurs du système international. Celui-ci doit leur faire la place qu'ils méritent, comme l'a souligné la présidence française au nom de l'Union européenne lundi dernier (voir A/63/PV.5). Il est aussi dans l'intérêt de tous de se montrer responsables.

Je voudrais souligner aujourd'hui que les puissances économiques émergentes, du Brésil à l'Inde, et de la Chine à l'Afrique du Sud, ont, plus encore que nous, et plus que jamais, besoin d'échanges

à la fois ouverts et équitables pour continuer à développer leurs économies au rythme qu'elles méritent, sans pour autant déséquilibrer les fondements du commerce international. Ici aussi, il nous faut donc retrouver la volonté politique constructive nécessaire pour relancer les négociations commerciales de Doha qui ont malheureusement échoué à Genève en juillet dernier.

Nous devons tous nous montrer également des acteurs responsables pour tenter de trouver des solutions aux défis posés par la crise alimentaire et la hausse spectaculaire des prix d'énergie et pour combattre les causes et les effets du changement climatique. Ces défis auxquels nous sommes confrontés – problématiques extrêmement complexes et étroitement liées – sont les facettes d'une seule et même question qui est au cœur des préoccupations de mon pays, celle du développement durable. Aucun de nous ne pourra résoudre ces problèmes seul. Ils requièrent des solutions au niveau mondial. Dans cette optique, il est crucial que nous parvenions à conclure en décembre 2009 les négociations pour un accord mondial sur le climat, comme nous nous y sommes engagés à Bali.

Ce n'est pas non plus en nous refermant sur nous-mêmes que nous réduirons les énormes inégalités qui marquent encore le développement global. La meilleure répartition des fruits de la croissance économique est une responsabilité mondiale qui nous concerne tous. Les objectifs du Millénaire pour le développement doivent rester notre ligne directrice principale. La Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui aura lieu à la fin de cette année à Doha, sera un moment important. Les pays développés doivent faire davantage d'efforts et je réitère ici la ferme intention de la Belgique d'atteindre l'objectif de consacrer 0,7 % du PIB à l'aide au développement dès 2010.

Mais il s'agit bien d'une responsabilité commune, qui appartient en premier lieu aux gouvernements des pays concernés. C'est pourquoi la Belgique continuera à s'investir activement dans la promotion de la notion de bonne gouvernance.

À cet égard, la problématique des ressources naturelles me tient particulièrement à cœur. Il ne s'agit pas de remettre en question la souveraineté de quelque pays que ce soit. Mais la souveraineté impose aussi des responsabilités – avant tout des responsabilités. Les

ressources naturelles peuvent être un moteur majeur du développement pour sortir la population de la misère si leur exploitation se fait d'une façon transparente et bénéficie à l'économie du pays. Malheureusement, l'expérience montre que ce n'est souvent pas le cas et montre combien leur exploitation illégale nourrit les conflits. Il faut donc œuvrer pour davantage de transparence et combattre les exploitations illégales. C'est pour cette raison que la Belgique a organisé un débat à ce sujet au Conseil de Sécurité, l'an dernier (voir S/PV.5705) et qu'elle souhaite un large débat sur les ressources naturelles durant la présente session de l'Assemblée générale.

Comme membre du Conseil de Sécurité, la Belgique a eu l'occasion d'être au cœur du système international. Ceci a renforcé notre conviction que nous ne pourrions répondre à ces grands défis que par la coopération internationale accrue et a encore raffermi notre détermination à œuvrer pour un multilatéralisme efficace. La clef de cette efficacité n'est pas à chercher uniquement dans les structures et les mécanismes. Elle réside aussi et surtout dans notre volonté politique de les faire fonctionner et de trouver ensemble des solutions à nos problèmes communs.

Or, je constate avec regret un certain « repli sur soi », voire même un regain de « souverainisme ». Je veux ici être clair. J'ai beaucoup de respect pour la souveraineté des États. Cela va de soi. C'est un des principes fondamentaux sur lequel notre système international est bâti. Mais, être un État souverain signifie également prendre ses responsabilités dans la communauté internationale, et plus encore à l'égard de sa propre population. Ce n'est pas parce qu'on est un État souverain qu'on peut négliger les besoins de ses citoyens en termes de développement, de sécurité, d'état de droit, de droits de l'homme. La souveraineté ne donne pas un « laissez-passer » pour un comportement incompatible avec les valeurs et engagements auxquels nous avons souscrits au sein des Nations Unies. La souveraineté doit être une force positive et non une excuse pour ne pas prendre ses responsabilités et échapper à ses obligations internationales et humanitaires. Sinon elle devient, ce que j'appellerais un « souverainisme », un abus de la souveraineté pour s'abriter et fuir ses devoirs.

Trop souvent, l'argument du respect de la souveraineté empêche la communauté internationale d'agir au moment où une situation dans un pays se détériore sous nos yeux, entraînant la souffrance de la population, et la multiplication de violations graves des

droits de l'homme. Les exemples sont bien connus et nous frappent tous. Le Myanmar, le Darfour, le Zimbabwe, l'est du Congo : tous nous mettent devant une « responsabilité de protéger », responsabilité que la communauté internationale est appelée à exercer au moment où un État souverain ne peut ou, ce qui est pire, ne veut pas l'assumer. Cela peut se faire grâce à des instruments humanitaires, à la gestion civile des crises, aux missions de maintien ou de rétablissement de la paix, ou, plus en amont, à la prévention des crises.

Dans ce contexte, je voudrais également dire un mot de la lutte contre l'impunité. La Belgique est convaincue qu'il ne peut y avoir de paix durable sans justice. Ce principe guide notre politique étrangère. Cela doit passer en premier lieu par le renforcement de l'état de droit et de la justice au niveau national, avant, pendant et après un conflit. Pour les crimes les plus graves, nous soutenons activement le développement du droit pénal international. Ce n'est pas le moment de laisser planer des doutes sur notre soutien actif à la Cour pénale internationale, en prônant, comme certains le font, d'autres solutions plus régionales. Ceci d'autant plus que la Cour est en train d'instruire ses premiers procès.

La paix et la sécurité sont la responsabilité de l'ensemble de la communauté internationale. C'est dans cet esprit que la Belgique a abordé, il y a près de deux ans, son mandat au Conseil de sécurité : rechercher constamment, de manière constructive et sans dogmatisme, la meilleure manière de faire avancer les choses. Elle se félicite notamment des progrès dans la gestion des crises et de l'extension extraordinaire des opérations de maintien de la paix. Dans cette optique, elle plaide pour le renouvellement de la Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo avec un mandat renforcé, facteur clef pour maintenir dans l'est du Congo la perspective d'un règlement du conflit et d'éviter un scénario somalien.

La Belgique se félicite aussi des efforts d'organisations régionales et de leur collaboration avec les Nations Unies. Je songe par exemple à l'Union européenne aux côtés de l'ONU au Tchad et en République centrafricaine.

Nous devons encore progresser sur la voie d'une approche intégrée et globale des conflits. À ce sujet, la création de la Commission de consolidation de la paix est une réelle avancée. C'est pourquoi la Belgique s'y

est engagée, en assumant la présidence de la formation République centrafricaine. Des progrès importants ont pu être réalisés, mais il reste beaucoup à faire, notamment pour mieux accompagner les pays dans la phase délicate de sortie d'une crise.

Nous célébrons prochainement les 60 ans de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Ce sera le moment pour nous rappeler les valeurs dont elle témoigne; valeurs que nous partageons tous, auxquelles nous avons tous souscrit et que nous devons mettre en œuvre au profit de nos citoyens et d'un plus grand bien-être dans le monde. C'est une responsabilité qu'il convient de rappeler, d'autant plus qu'elle semble remise en question au moment où nous sommes confrontés aux défis majeurs que j'ai décrits au début de mon discours. C'est ensemble et sur base de nos valeurs communes que nous devons les assumer.

Voilà le vrai défi. Ce n'est pas par moins, mais par davantage de coopération internationale et de multilatéralisme que nous allons trouver les réponses.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S.E.M. Walid Al-Moualem, Ministre des affaires étrangères de la République arabe syrienne.

M. Al-Moualem (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais féliciter le Président et son pays le Nicaragua, un pays ami, pour son élection à la tête de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. J'adresse au Président tous mes vœux de succès dans sa mission et lui exprime notre satisfaction quant à la teneur du message transmis dans ses observations liminaires, lors de l'ouverture du débat général. J'aimerais également remercier son prédécesseur, M. Srgjan Kerim, qui a dirigé avec succès les travaux de la précédente session. J'adresse également au Secrétaire général, Ban Ki-moon, mes meilleurs vœux de succès dans la réalisation des buts et principes de la Charte de notre organisation internationale.

La région du Moyen-Orient est l'une des plus instables au monde et elle continue d'être confrontée à des difficultés croissantes. Aussi considérables qu'elles puissent l'être, ces difficultés ne doivent pas nous empêcher d'avancer vers la lumière au bout du tunnel, ni de chercher à instaurer des conditions meilleures. La Syrie est un maillon essentiel dans les solutions recherchées par les peuples de la région, en raison de sa situation géographique et des aspirations de son peuple.

C'est pourquoi le Président Bashar Al-Assad a pris l'initiative d'organiser le Sommet quadripartite de Damas, auquel ont participé le Président français, M. Sarkozy, l'Émir de l'État du Qatar, S. A. le cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani et le Premier Ministre turc, M. Recep Tayyip Erdoğan. Tous ces États ont tout intérêt à ce que la sécurité et la stabilité règnent dans la région du Moyen-Orient. Chacun d'entre eux a apporté des contributions constructives à cette fin, malgré des perspectives et des positions différentes. Les quatre dirigeants ont examiné la question de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient et ils ont souligné le besoin de consultations et de coordination et la nécessité de poursuivre conjointement ces objectifs. Ils ont reconnu que l'inaction, les souffrances résultant de l'occupation israélienne des territoires arabes, qui dure depuis 1967, et le mépris des droits du peuple palestinien, ont plongé les peuples de la région dans le désespoir. Dans ces circonstances, il n'est pas possible d'arriver à une paix juste et globale et la région devient un terrain propice à la colère et l'agitation. En dernière analyse, cette situation ne sert pas les intérêts supérieurs du monde ou des pays de la région.

En convoquant le Sommet quadripartite, la Syrie a montré qu'elle a fait le choix stratégique d'une paix juste et globale et qu'elle s'efforce de l'atteindre en coopérant avec les partenaires régionaux et internationaux qui partagent sa vision. Pour réaliser la paix, il faut que tous ceux qui sont directement concernés par la question, ou ceux qui ont le pouvoir ou sont en mesure d'influencer le résultat, fassent preuve de la volonté politique nécessaire.

Des années après que la volonté d'instaurer la paix eut perdu son statut prioritaire dans les politiques qui influent sur la situation de la région, on nous a demandé de nous rendre à Annapolis. Nous sommes tous allés à Annapolis, malgré l'ambiguïté de l'entreprise. Nous nous demandons à quoi a servi Annapolis. Où en sommes-nous exactement? Les promesses faites à Annapolis d'établir un État palestinien avant la fin de l'année ont-elles été tenues? Israël a-t-il cessé de construire des colonies de peuplement dans les territoires arabes occupés?

Malgré tout cela, étant donné que le retrait d'Israël de notre Golan occupé jusqu'à la ligne du 4 juin 1967 et l'instauration de la paix sont des priorités nationales pour la Syrie, et en dépit des circonstances dont je viens juste de parler, nous avons entamé des négociations indirectes avec Israël, avec la médiation louable de la Turquie.

Comme le Président Bashar Al-Assad l'a dit, nous voulions que les négociations jettent les fondements de négociations directes et leur ouvrent la voie, des négociations qui pourraient en fin de compte être appuyées par de nombreuses parties internationales. La consolidation de la paix exige, cependant, de la part d'Israël, une volonté authentique qui puisse satisfaire aux exigences du rétablissement de la paix. Cela exige aussi de la part des États-Unis la volonté d'inclure la paix au Moyen-Orient dans leur liste de priorités, après avoir pendant des années délibérément négligé et éludé la question, ce qui a exacerbé la situation dans la région.

La Syrie réaffirme une fois de plus son soutien ferme et sans faille aux droits du peuple palestinien de retrouver son territoire occupé et d'établir son État indépendant avec Jérusalem pour capitale. La Syrie souligne la nécessité de restaurer l'unité nationale palestinienne par le dialogue national et travaille à cette fin en sa qualité de Présidente actuelle du Sommet arabe.

La situation en Iraq constitue une préoccupation primordiale pour la Syrie étant donné que l'Iraq est un pays arabe frère et que, en tant que pays voisin, nous sommes affectés par les évolutions négatives et positives dans ce pays. Nous avons toujours souligné la nécessité de préserver l'unité du peuple d'Iraq, l'intégrité territoriale du pays, la non-ingérence dans ses affaires intérieures et la nécessité de préserver sa souveraineté, son indépendance, son identité arabe et islamique, et de rejeter les appels en vue de le diviser. Nous n'avons cessé de dire que la solution en Iraq commence par une réconciliation nationale fondée sur le principe du respect de la volonté de l'ensemble du peuple iraquien. Nous avons réaffirmé que les troupes étrangères devaient se retirer d'Iraq, conformément aux accords conclus avec le Gouvernement iraquien. Nous avons toujours condamné tous les actes de terrorisme commis en Iraq, qui ont fait de nombreuses victimes parmi des civils innocents. Nous croyons que la stabilité à laquelle l'Iraq aspire exige du pays qu'il parvienne à un consensus lui permettant de triompher des obstacles qui entravent sa réalisation.

Il est regrettable que les circonstances anormales qui existent en Iraq depuis l'invasion du pays par les États-Unis en 2003 aient poussé un grand nombre d'Iraquiens à quitter leur pays dans un souci de sûreté et de sécurité. La Syrie a accueilli un grand nombre de nos frères et de nos sœurs iraqiens. Nous sommes donc bien conscients de la crise humanitaire qui a

contraint des Iraquiens à partir de leur pays et a aggravé la situation qui y règne. Nous espérons qu'une amélioration des conditions de sécurité permettra aux Iraquiens de rentrer en Iraq.

La Syrie se réjouit du règlement de la situation au Liban à la suite de la conclusion de l'Accord de Doha, ce qui a permis aux Libanais d'élire un Président qui fasse l'unanimité, de former un gouvernement d'unité nationale et d'entamer un dialogue national. Contrairement à ce que d'aucuns soutiennent sans aucune preuve, nous avons toujours appuyé l'ensemble des mesures susceptibles d'aider les Libanais à parvenir à des solutions consensuelles fondées sur la concertation et l'affirmation de l'unité nationale. Au cours de la visite que le Président libanais, M. Michel Sleiman, a effectuée récemment en Syrie, nous avons déclaré que nous avons décidé de concert d'établir des relations diplomatiques entre les deux pays en vue de maintenir et de favoriser des liens et des intérêts mutuels, profonds et diversifiés entre nos deux peuples frères. Nous avons également convenu de relancer les activités de la commission conjointe de démarcation de la frontière libano-syrienne, conformément à des mécanismes et à des priorités dont les deux parties doivent décider. Nos deux pays ont également convenu de confier à leurs autorités respectives la tâche de continuer à coopérer pour contrôler leur frontière commune, lutter contre la contrebande, prendre les mesures nécessaires en faveur du commerce, créer les conditions favorables à une intégration économique et mettre en place un marché économique commun.

La Syrie appuie les efforts visant à garantir l'unité et l'intégrité territoriale du Soudan et à promouvoir la paix et la stabilité du pays. Dans ce contexte, nous sommes totalement opposés à la décision du Procureur de la Cour pénale internationale et demandons au Conseil de sécurité de la suspendre afin de créer un climat favorable à la poursuite de l'initiative avalisée par le Conseil des Ministres de la Ligue des États arabes le 9 août 2008. Cette initiative appelait à la création d'un comité ministériel arabe présidé par le Qatar et chargé de superviser l'ensemble des pourparlers de paix entre le Gouvernement soudanais et les groupes armés au Darfour. Le comité parrainerait les négociations en coopération et en coordination avec le médiateur international de l'Union africaine et un représentant de l'ONU. Il chercherait également à améliorer la situation humanitaire et à promouvoir le développement au Darfour.

La Syrie, membre de ce comité, demande à tous les États concernés et à la communauté internationale d'appuyer les efforts déployés par ledit comité pour s'acquitter de son mandat. À cet égard, la Syrie se félicite de la normalisation des relations entre le Soudan et le Tchad, ce qui constitue une contribution positive à la solution de la question du Darfour.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) garantit le droit de tous les États de posséder des technologies nucléaires à des fins pacifiques. On a beaucoup parlé de la question nucléaire iranienne, certains préconisant une solution diplomatique tandis que d'autres sont favorables au recours à la force. Entre-temps, l'Iran n'a cessé de souligner qu'il ne se consacre qu'aux utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. La profonde méfiance qui sépare l'Iran de ses interlocuteurs complique la situation et empêche les parties intéressées de parvenir à un accord. Nous recherchons un règlement politique de la question nucléaire iranienne. Toute autre option desservira les intérêts des parties concernées et ne fera qu'infliger des pertes catastrophiques à cette région et au monde.

Dans ce contexte, et conformément à notre position de principe, nous demandons que le Moyen-Orient soit déclaré zone exempte d'armes de destruction massive. Dans le même ordre d'idées, nous rappelons le projet de résolution présenté par la Syrie au Conseil de sécurité le 29 octobre 2003. En même temps, nous soulignons la nécessité d'obliger Israël à démanteler les centaines d'ogives nucléaires en sa possession, de soumettre ses installations nucléaires au régime des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'adhérer au TNP.

La crise qui a éclaté dans la région du Caucase a été un événement de très mauvais augure. Il est impossible de ne pas voir son importance et ses répercussions sur les relations internationales. Nous savons désormais qu'en a semé les graines et nous sommes au courant des actes de provocation liés à cette crise, qui ont poussé la Russie à mettre à exécution l'option qu'elle a choisie. Nous apprécions la réponse positive de la Russie aux efforts déployés par la France en sa qualité de Président de l'Union européenne pour parvenir à un règlement de la crise qui garantira la stabilité régionale et épargnera au monde un retour aux relations internationales qui avaient cours par le passé.

On a beaucoup parlé de la lutte contre le terrorisme. Après plusieurs années de lutte, nous

sommes contraints de nous poser les questions suivantes : le terrorisme est-il moins répandu aujourd'hui qu'avant? Pouvons-nous affirmer que nous sommes venus à bout de ce phénomène extrêmement dangereux? Ceux qui accusent des pays de parrainer le terrorisme à des fins politiques se livrent à une tentative désespérée de justifier l'échec de l'approche qu'ils ont adoptée.

La bonne approche oblige à examiner les causes profondes du terrorisme. Comment pourrions-nous en venir à bout si nous continuons d'assimiler le terrorisme au droit des personnes à vivre sur leur terre, à l'abri de l'occupation et de la menace de la guerre et de l'agression? Nous demandons à tous les États de coopérer à la lutte contre le terrorisme. Nous soulignons tout particulièrement la nécessité d'éviter de confondre le terrorisme avec les droits fondamentaux, ce qui ne fait que donner aux terroristes un prétexte pour frapper.

L'expérience montre qu'il est erroné de dicter unilatéralement l'ordre du jour politique du monde. Les guerres et les crises financière et alimentaire qui font rage dans le monde aujourd'hui exigent que nous travaillions ensemble à trouver une solution en cherchant à impliquer toutes les parties intéressées aux niveaux régional et international par le biais d'une diplomatie et d'un dialogue actifs axés sur le règlement des questions faisant l'objet de controverses.

Refuser le dialogue et imposer l'isolement, prendre des sanctions unilatérales et prononcer des diktats n'ont jamais constitué des instruments favorables à de bonnes relations internationales. Contrairement à ce qui a été dit depuis cette tribune il y a quelques jours, toutes les tentatives d'isolement sont vouées à l'échec. Le respect du principe de la démocratie dans les relations internationales qui tient compte de la vision et des intérêts de tous les États, petits et grands, favorisera l'instauration de la sécurité et de la stabilité dans le monde et lui permettra de régler les problèmes auxquels il est confronté.

La Charte de notre organisation internationale, où des États ayant des perspectives et des intérêts différents sont des membres égaux, a énoncé des formules qui ont gardé leur validité et pourraient servir à édifier un monde où la justice serait reine, un monde fondé sur la compréhension mutuelle – un monde à l'abri de la menace du terrorisme et où la haine entre les cultures et les religions n'aurait aucune place. La promotion de ces valeurs et de ces principes et leur

utilisation pour guider nos travaux favoriseront les intérêts de la paix et de la stabilité dans le monde et contribueront au bien de l'ensemble de l'humanité.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Sayyid Badr bin Hamad Al Busaidi, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères du Sultanat d'Oman.

M. Al-Busaidi (Oman) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous transmettre les compliments de S. M. le Sultan Qaboos Bin Saïd d'Oman ainsi que tous ses vœux et remerciements pour les efforts que vous déployez pour faire de cette session un succès.

J'ai bon espoir que la présente session nous amènera à nous entendre sur différentes questions qui présentent un intérêt commun pour nous tous de façon à renforcer la sécurité et la stabilité mondiales conformément aux aspirations des peuples du monde afin de parvenir à la prospérité et d'atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement.

J'aimerais également saisir cette occasion pour remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de ses efforts louables visant à améliorer les résultats de l'Organisation dans l'intérêt de la communauté internationale.

À cet égard, nous aimerions souligner le rôle des institutions internationales et la nécessité d'appuyer leurs efforts en renforçant la coopération et la coordination avec celles-ci afin de défendre la justice et l'honnêteté et de consolider la sécurité, la paix et la stabilité dans le monde entier.

Les sessions annuelles de l'Assemblée générale sont des événements importants à l'occasion desquels les États membres ont la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et leurs points de vue. Il est évident que les efforts visant à protéger l'environnement demeurent la priorité internationale suprême, en particulier si l'on tient compte des faits nouveaux apparus ces dernières années au cours desquelles les effets du changement climatique ont été ressentis à travers le monde.

La communauté internationale a déployé maints efforts à cet égard, qui se sont traduits notamment par le programme Action 21, adopté à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue en 1992 au Brésil, et la feuille de route de Bali, adoptée en 2007 à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue en Indonésie. Ces

efforts sont destinés à faire mieux comprendre et connaître les changements climatiques et à améliorer les prévisions météorologiques afin d'épargner des vies et des biens, de décourager les pratiques humaines nocives pour l'environnement et d'apprendre aux gens à vivre en harmonie avec l'environnement. Cependant, nous sommes plus que jamais invités à redoubler d'efforts et à intensifier notre coopération pour faire face à cette situation de manière constructive et pratique. Nous devons soutenir la recherche scientifique destinée à trouver des moyens, des méthodes et des plans novateurs susceptibles de garantir un environnement stable et viable tout en tenant compte des éléments matériels relatifs aux cycles climatiques et aux changements écologiques au fil du temps. Nous espérons que la quatorzième Conférence sur les changements climatiques, qui doit se tenir à Copenhague l'an prochain, débouchera sur des recommandations concrètes et utiles répondant à nos espoirs et à nos aspirations.

Le développement et les échanges économiques entre les nations ont contribué à construire des ponts de communication fondés sur des avantages réciproques et des intérêts communs. Le système commercial actuel a cruellement besoin d'une vision et de systèmes évoluant au rythme des transformations économiques et de l'apparition de nouvelles entités économiques, afin de maintenir l'équilibre de l'économie mondiale et de répondre aux besoins des pays en développement.

Les grands pays industrialisés doivent lever les restrictions commerciales pesant sur les exportations des pays en développement en partageant avec eux les technologies modernes, les mécanismes de commercialisation efficaces et les cadres éducatifs et scientifiques qui garantissent partout un développement humain réel. L'Organisation mondiale du commerce (OMC) devrait jouer un rôle plus actif en faveur de la suppression des restrictions commerciales et de l'application de politiques appropriées de manière à créer un environnement commercial plus libre.

Tout en saluant l'invitation du Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, relative à l'organisation d'un nouveau cycle de négociations commerciales dans le cadre du Programme de Doha pour le développement, nous voudrions mettre l'accent sur le fait que ces négociations doivent être fondées sur les règles de l'OMC qui reposent sur l'équité et la justice.

Chacun sait que les Palestiniens souffrent des répercussions des circonstances humaines tragiques qui

les ont privés de leur droit de vivre dans la dignité. Les sévères mesures imposées par Israël, à savoir les bouclages, la mise en place de points de contrôle et la poursuite de la colonisation, rendent très difficile la vie quotidienne des Palestiniens. Ces pratiques sapent également les actions et les initiatives entreprises pour instaurer la paix et la stabilité. En effet, elles remettent en question la crédibilité d'Israël quant à sa volonté de trouver une solution réelle pour mettre fin au conflit.

Nous exhortons la communauté internationale à accroître ses efforts pour qu'Israël assume ses responsabilités, eu égard à l'importance et au caractère inévitable d'un règlement pacifique qui est la seule option pour que tous les peuples de la région puissent coexister harmonieusement. Il est devenu évident qu'il ne peut y avoir de paix sans la restauration des droits légitimes du peuple palestinien et, en premier lieu, son droit de vivre en sécurité sur sa terre, dans un État indépendant aux côtés d'Israël et à l'intérieur de frontières internationalement reconnues.

Notre attachement à la paix est un attachement stratégique et fondamental. Garantir la paix est une responsabilité collective que la communauté internationale doit assumer avec force et désintéressement, indépendamment des difficultés rencontrées. Sur cette base, le Sultanat d'Oman, dans le cadre de ses relations amicales et de sa coopération avec de nombreux pays, est encore plus désireux de promouvoir des relations durables pour en faire le pilier des efforts conjoints en faveur de la paix, de la sécurité, du dialogue, de l'entente mutuelle et de l'harmonie.

Les progrès réalisés dans la réconciliation libanaise incitent à l'optimisme. Si nous saluons les efforts déployés par l'État du Qatar et tous les autres États arabes, ainsi que par la Ligue des États arabes, nous n'en appelons pas moins toutes les parties libanaises à appliquer l'Accord de Doha pour préserver les intérêts de notre frère, le peuple libanais. Nous nous félicitons de la visite en Syrie du Président libanais Michel Sleiman et de ses effets positifs, notamment l'accord concernant l'établissement de liens diplomatiques entre les deux pays.

Pour ce qui est de la situation en Iraq, nous notons avec satisfaction qu'il y eu des améliorations relatives dans le domaine de la sécurité. Nous espérons que la situation continuera de s'améliorer jusqu'à ce que la stabilité règne sur tout le territoire. Nous espérons également que le Gouvernement iraquien et

toutes les forces politiques poursuivront leurs efforts pour parvenir à une entente nationale globale qui rassemble tous les secteurs de la société iraquienne et rétablisse l'harmonie et la concorde dans le tissu national et social.

S'agissant de la situation dans la région soudanaise du Darfour, nous nous félicitons des mesures prises par le Gouvernement soudanais en coopération avec l'Union africaine et la Ligue des États arabes pour instaurer la paix et la stabilité dans la région. Nous appelons donc la communauté internationale à appuyer ces efforts pour contribuer à forger un consensus national entre tous les citoyens soudanais frères.

Du haut de cette tribune, nous exhortons de nouveau toutes les parties somaliennes à cesser les combats et à s'abstenir de toutes actions risquant d'entraver les sérieux efforts diplomatiques. Nous espérons également que toutes les parties respecteront l'accord conclu à Djibouti le 9 juin 2008.

Nous appelons par ailleurs à la poursuite des consultations entre la République islamique d'Iran et d'autres États sur la question nucléaire iranienne. Nous espérons que ces efforts aboutiront à un accord qui défendra le droit de l'Iran d'utiliser la technologie nucléaire à des fins pacifiques, tout en éliminant les préoccupations d'un certain nombre d'États concernant le programme nucléaire iranien.

Les Jeux de la XXIX^e Olympiade organisés par la République populaire de Chine à Beijing ont revêtu un caractère unique sur le plan de l'organisation, qui a fait de cet événement sportif international une grande réussite. Les Jeux enrichissent la civilisation humaine dans toute sa superbe diversité culturelle. Nous voudrions saisir cette occasion pour formuler tous nos vœux pour les prochains Jeux olympiques, qui auront lieu au Royaume-Uni, à Londres, en 2012. De même, nous espérons que les Jeux continueront de nourrir la coexistence humaine et culturelle de toutes les nations.

Les progrès réalisés dans la collaboration internationale nous encouragent à redoubler d'efforts collectifs pour relever les défis qui se posent et protéger les peuples de leurs répercussions politiques, économiques et sociales. Nous voudrions également souligner l'importance d'un engagement conjoint pour instaurer la justice et la primauté du droit. Les gouvernements doivent assumer leurs responsabilités dans un esprit de coopération positive, de

compréhension et de respect mutuel, fondements de la paix et de la sécurité internationales.

Pour terminer, j'adresse au Président de l'Assemblée générale tous mes vœux de succès dans sa tâche consistant à mener à bien la présente session. Je tiens à dire une fois encore que le Sultanat d'Oman appuiera les efforts qui seront déployés pour assurer le bien-être de toutes les nations et des générations à venir. Nous espérons que nous y parviendrons dans une atmosphère de coopération, d'harmonie et d'amour.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Marat Tazhin, Ministre des affaires étrangères de la République du Kazakhstan.

M. Tazhin (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président de l'Assemblée générale pour son élection à ces hautes fonctions et lui dire que je suis convaincu que sous sa direction éclairée, la soixante-troisième session de l'Assemblée générale sera fructueuse et couronnée de succès.

Lorsque Christophe Colomb a atteint les rives de l'Amérique en 1492, il pensait avoir découvert une nouvelle route des Indes. Nous savons aujourd'hui que, de nombreuses années avant qu'il n'entreprenne ce voyage, des explorateurs européens étaient entrés dans la baie du Saint-Laurent. De toute évidence, avant la découverte de l'Amérique, des civilisations développées y existaient déjà. Pourtant, Colomb a d'une certaine manière découvert l'Amérique car il a radicalement changé notre appréhension de la géographie mondiale.

La mondialisation nous offre une vision nouvelle du monde au XXI^e siècle. Elle ouvre de nouvelles perspectives à l'économie mondiale et au développement humain, mais elle accroît aussi la concurrence politique et économique dans le monde.

Il est désormais manifeste qu'il faut veiller à ce que les intérêts des peuples et des pays ne soient pas sacrifiés sur l'autel de la concurrence. Compte tenu des complications et des différends récents, nous devons de toute urgence préserver les principes fondamentaux du droit international, y compris l'intégrité territoriale. Il est de la plus haute importance que nous évitions de faire deux poids deux mesures en appliquant ce principe.

Malgré les efforts que nous déployons, le monde n'est pas en train de devenir plus sûr. Nous devons

reconnaître qu'il n'y a pas de consensus international sur les questions de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive. Comme tout le monde le sait, l'histoire pourrait se répéter si nous n'en tirons pas les enseignements qui s'imposent. Le désarmement et le renforcement des régimes de non-prolifération devraient donc figurer au rang de nos priorités à tous, sans aucune condition.

Ayant volontairement abandonné le quatrième arsenal nucléaire le plus important du monde, le Kazakhstan estime qu'il est de la plus grande importance de mettre au point de nouveaux mécanismes pour adapter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires aux nouvelles réalités. Nous appelons les États Membres à finaliser les procédures permettant l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et le renforcement de son mécanisme de vérification. C'est bien là l'objectif des inspections intégrées sur place qui sont actuellement effectuées dans notre pays sur le polygone d'essais nucléaires de Semipalatinsk.

La crise du régime de non-prolifération pose la menace réelle de voir les armes nucléaires tomber entre les mains des terroristes. Le Kazakhstan participe activement à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire, et a d'ailleurs accueilli cette année les exercices antiterroristes ATOM ainsi qu'une Conférence internationale sur la protection physique des matières nucléaires.

La situation en Afghanistan demeure un grave sujet de préoccupation. À notre avis, la normalisation de la situation passe par un renforcement des efforts de la communauté internationale en faveur de la reconstruction pacifique de l'Afghanistan. À cette fin, le gouvernement de mon pays a adopté un plan spécial d'assistance à l'Afghanistan.

Le Kazakhstan est attaché à une réalisation rapide et effective des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). Nous avons déjà atteint un certain nombre de cibles dans plusieurs domaines, notamment en matière de réduction de la pauvreté, d'accès à l'éducation et d'autonomisation des femmes. Nous allons maintenant nous employer à atteindre les cibles OMD-Plus, adaptées à nos spécificités nationales, afin de fixer des critères de référence et des indicateurs plus élevés.

Comme beaucoup d'autres pays, le Kazakhstan est profondément préoccupé par la situation du marché alimentaire mondial. Nous partageons le point de vue

de la majorité selon lequel une approche intégrée est nécessaire pour surmonter la crise alimentaire actuelle.

Aujourd'hui, la communauté internationale est confrontée au défi d'une hausse mondiale du prix des denrées alimentaires de base. Le Kazakhstan, en tant qu'important producteur et exportateur de céréales et de farine, est prêt à contribuer de façon substantielle aux initiatives visant à surmonter la crise alimentaire. Au 1^{er} septembre 2008, nous avons levé notre interdiction des exportations de céréales. C'est notre contribution aux efforts collectifs de la communauté internationale pour juguler la hausse des prix mondiaux des céréales.

Du fait de l'importance décisive des ressources en énergie, préserver le bilan énergétique de la Terre est devenu un impératif plus pressant. Le Kazakhstan est pleinement conscient de ses responsabilités et de son rôle toujours plus importants en tant que fournisseur d'énergie fiable.

Étant donné que les problèmes énergétiques et environnementaux sont étroitement liés, je voudrais de nouveau attirer l'attention sur les initiatives lancées par le Président du Kazakhstan, Nursultan Nazarbayev, du haut de cette tribune il y a un an (voir A/62/PV.4). Il proposait l'adoption d'un pacte eurasiatique sur la stabilité de l'approvisionnement en énergie, ainsi que l'élaboration d'une stratégie énergétique et environnementale mondiale dans le cadre de l'ONU.

Le Kazakhstan attache une grande importance aux problèmes associés au changement climatique et au développement durable. Pour garantir la convergence des processus européen et asiatique de transition vers un développement durable et leur fusion en un seul processus eurasiatique, le Kazakhstan a lancé une initiative visant à convoquer, en 2010, une conférence des Ministres de l'environnement, de l'économie et des affaires sociales des pays de l'Asie et du Pacifique, ainsi qu'une conférence paneuropéenne sur l'environnement pour l'Europe en 2011.

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude envers l'ensemble de la communauté internationale, le système des Nations Unies, ses institutions et programmes, pour l'appui qui a été fourni à notre pays afin d'atténuer les conséquences des catastrophes écologiques dans la mer d'Aral et dans la région de Semipalatinsk. Tout en appelant à la poursuite d'une coopération internationale active, nous sollicitons un appui aux projets de résolution qui seront soumis à l'Assemblée générale durant sa soixante-troisième

session concernant les problèmes de la région de Semipalatinsk et l'octroi au Fonds international pour sauver la mer d'Aral du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale.

Le nombre croissant des catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme rend indispensable une intensification de la coopération internationale, qui apparaît comme le moyen le plus efficace de réaction à ces situations d'urgence. Le Kazakhstan favorise la coopération par la mise en place de mécanismes nationaux et régionaux, comme le Centre de coordination des interventions en cas de catastrophe de l'Asie centrale.

Nous sommes fermement convaincus que les besoins particuliers des pays sans littoral devraient être pleinement pris en compte conformément aux décisions et aux recommandations fondées sur le Programme d'action d'Almaty. Nous espérons que le prochain examen à mi-parcours du programme débouchera sur l'adoption de décisions spécifiques sur l'assistance à ce groupe de pays.

L'escalade des conflits ethno-territoriaux et la montée des tensions interconfessionnelles indiquent que nous sommes à un tournant critique de notre histoire commune. Dans ces circonstances, le Kazakhstan s'est toujours attaché à agir en amont en poursuivant une politique visant à garantir l'entente interethnique et interconfessionnelle, ainsi qu'à préserver la stabilité politique et sociale de notre société. À l'initiative de notre chef d'État, le Président Nazarbayev, la capitale du Kazakhstan, Astana, a accueilli deux réunions du Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, en 2003 et en 2006. Ce forum dont la prochaine rencontre aura lieu en 2009 s'est déjà avéré être un mécanisme international efficace pour promouvoir la paix et la tolérance à l'échelle mondiale.

Le Kazakhstan participe activement aux travaux du Groupe des amis de l'Alliance des civilisations. Notre initiative visant à proclamer l'année 2010 Année internationale du rapprochement des cultures a été appuyée par tous les États membres, ainsi qu'il ressort de la résolution 62/90. Nous demandons instamment à tous les pays et toutes les organisations du système des Nations Unies de préparer des programmes appropriés pour atteindre les objectifs de l'Année internationale, conformément aux dispositions de cette résolution.

Prenant de nouvelles mesures pratiques pour promouvoir le dialogue entre les civilisations, le

Kazakhstan a proposé de convoquer une conférence ministérielle intitulée « Un monde commun : le progrès par la diversité ». Des Ministres des affaires étrangères de différentes régions du globe ont été invités à participer à la première réunion de ce forum, qui se tiendra à Astana en octobre.

Le Kazakhstan se prépare à assumer la présidence de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe en 2010 et celle de la conférence ministérielle de l'Organisation de la Conférence islamique en 2011, et il entend profiter de cette occasion unique pour promouvoir une plus grande tolérance et inviter les États membres à prendre de nouvelles mesures pour lutter contre toutes les formes de discrimination, questions qui sont prises à cœur dans ces organisations.

Je voudrais conclure ces observations en citant un ancien proverbe oriental: « Entre un homme qui creuse un trou et celui qui le remplit, il devrait toujours y en avoir un troisième prêt à planter un arbre ». Dans le monde d'aujourd'hui, l'ONU joue ce rôle clef en favorisant le dialogue et la coopération entre tous les peuples et tous les États.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Mourad Medelci, Ministre des affaires étrangères de l'Algérie.

M. Medelci (Algérie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord féliciter M. Miguel d'Escoto Brockmann pour son élection à la présidence de l'Assemblée à sa soixante-troisième session. Je tiens aussi à rendre un hommage bien mérité à son prédécesseur, M. Srgjan Kerim, et à remercier le Secrétaire général, Ban Ki-moon, qui assure avec dignité, clairvoyance et compétence les lourdes responsabilités qui sont les siennes depuis son élection.

Le thème central de la présente session et le choix des deux sujets qui feront l'objet de réunions de haut niveau cette année résument parfaitement les préoccupations actuelles de la communauté internationale. Ces derniers mois, le monde a été témoin de crises qui ont révélé au grand jour notre vulnérabilité collective mais aussi notre incapacité à y faire face. Comme toujours, et parce que l'ordre mondial est fondé sur le déséquilibre, ce sont les pays en développement qui en ont payé le prix fort en assistant impuissants face aux défis qui menacent leur stabilité politique et leur cohésion sociale.

Le Président assume à nouveau la présidence.

À cet égard, les conséquences induites par les changements climatiques et la crise alimentaire provoquée par la rareté et la flambée des prix de certains produits de base, ont précipité dans l'extrême pauvreté des millions de personnes. Il est également nécessaire que les institutions financières et économiques internationales, dont la vocation est d'anticiper les crises et d'alerter la communauté internationale sur des risques potentiels, assument convenablement leur rôle en engageant, le cas échéant, les réformes nécessaires, sans exiger des pays en développement, en particulier les pays africains, de souscrire à des engagements incompatibles avec leurs objectifs de développement.

Il est nécessaire, enfin, de lutter efficacement et résolument contre le terrorisme sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous soulignons une fois de plus l'importance et l'urgence de l'adoption d'une convention générale relative à la lutte contre le terrorisme, tout en évitant toute disposition ou stipulation qui aurait pour effet de porter atteinte à la lutte légitime des peuples pour recouvrer leur liberté, ou de jeter le discrédit sur une communauté religieuse en particulier.

Il est indispensable de poursuivre l'œuvre de réforme de l'Organisation des Nations Unies afin qu'elle devienne un instrument de conquête de nouveaux espaces de liberté, de démocratie, de justice, de paix, de sécurité, de développement et de progrès. Une telle réforme ne pourrait être fructueuse et prometteuse que si elle était complétée par celle du Conseil de sécurité, par un élargissement équitable de sa composition, la démocratisation de ses prises de décision et l'amélioration de ses procédures de travail.

L'action de l'Algérie dans les espaces géographiques et politiques auxquels elle appartient est inspirée par les principes de bon voisinage, de coopération et de solidarité. Au Maghreb, l'Algérie œuvre pour aplanir les difficultés conjoncturelles qui entravent la relance de l'Union du Maghreb arabe, convaincue que l'avènement d'un Maghreb uni et prospère est dicté tout autant par la communauté de destin de ses peuples que par les exigences de notre époque. Soucieuse cependant d'éviter que les efforts déployés dans ce sens ne se traduisent par de nouvelles déceptions, nous sommes d'avis que cette relance doit se faire sur des bases saines, solides et durables, qui tiendraient compte de l'intérêt bien compris de tous les peuples de la région.

C'est animée par sa foi en cet idéal maghrébin que l'Algérie a soutenu sincèrement, et continuera de le faire, tous les efforts visant à trouver une solution au conflit du Sahara occidental qui soit juste, durable et conforme à la légalité internationale et qui permette au peuple sahraoui d'exercer pleinement et librement son droit inaliénable à l'autodétermination. C'est pourquoi l'Algérie estime absolument important que la dynamique créée par le processus de Manhasset soit préservée et encouragée. Nous ne saurions assez insister sur la responsabilité de toutes les parties. Nous lançons, par ailleurs, un appel pressant au Secrétaire général pour qu'il participe à la levée des écueils qui se dressent sur le chemin du processus et pour réunir les conditions propices à la tenue, dans les meilleurs délais, du cinquième round, comme le demandent les résolutions du Conseil de sécurité. L'Algérie, pour sa part, continuera d'assumer pleinement le rôle que lui dicte son statut de pays voisin, observateur du processus.

S'agissant du Moyen-Orient, l'Algérie se réjouit des faits nouveaux positifs survenus sur la scène libanaise et encourage toutes les parties à persévérer sur la voie de l'unité et de la réconciliation nationale. Il est clair que le Moyen-Orient ne connaîtra pas de paix sans un règlement de la question palestinienne, qui demeure au cœur du conflit israélo-arabe. Nul besoin de rappeler ici que l'avènement d'une paix juste, globale et durable au Moyen-Orient passe inmanquablement par le recouvrement par le peuple palestinien de ses droits nationaux et historiques, y compris son droit à disposer d'un État indépendant, ayant pour capitale Al Qods Al Charif, le retour des réfugiés et par la restitution de tous les autres territoires arabes occupés par Israël. Sur cette base, nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle assume pleinement ses responsabilités à l'égard du peuple palestinien, à la fois sur le plan politique pour appuyer sa juste cause, et sur le plan humanitaire pour renforcer son assistance afin de soulager les souffrances qu'il endure.

Le continent africain connaît des mutations profondes et prometteuses. C'est incontestablement dans le domaine de la paix que les réalisations du continent ont été les plus remarquables. L'Union africaine et ses organisations sous-régionales se sont ainsi imposées comme des partenaires incontournables et respectés, notamment dans la prévention et le règlement des crises africaines. L'Algérie se félicite de ces tendances positives. Elle regrette, néanmoins, que

l'appui et l'engagement des partenaires de l'Afrique demeurent en deçà des objectifs convenus, aussi bien en ce qui concerne les missions de rétablissement de la paix que les programmes de développement économique et social.

Nous estimons qu'il est de la plus haute importance de se garder de toute action de nature à contrarier les efforts de paix en cours ou à porter atteinte à l'unité du Soudan, à son intégrité territoriale et à sa souveraineté. La communauté internationale doit se mobiliser en faveur du processus politique, qui demeure la seule voie pour assurer au peuple soudanais dans son ensemble les avantages du rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale. À cet égard, nous réitérons notre soutien à la démarche et aux propositions de la Ligue arabe, de l'Union africaine, de l'Organisation de la Conférence islamique et du Mouvement des pays non alignés demandant au Conseil de sécurité de geler la décision du Procureur de la Cour pénale internationale et d'agir dans le sens de la promotion et de la consolidation de la dynamique de paix et de réconciliation nationale.

De même, s'agissant de la situation au Zimbabwe, l'Algérie ne peut que saluer la voie tracée par l'Union africaine, en collaboration avec la Communauté de développement de l'Afrique australe, pour permettre au peuple zimbabwéen de transcender les difficultés actuelles.

Nous sommes entièrement solidaires des efforts de l'Afrique qui s'investit pleinement dans le règlement de la crise somalienne à travers un appui sans réserve au processus politique et l'envoi d'une mission de paix chargée d'aider les autorités de la transition à restaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Il n'est pas d'autre voie pour conjurer les périls qui menacent la paix et l'harmonie dans le monde, en dehors d'une démarche concertée et solidaire portée par un système multilatéral renoué, équitable et efficace, qui place la satisfaction des besoins des hommes, sans distinction aucune, et la préservation de leur dignité au cœur de ses préoccupations. De ce point de vue, le combat contre tous les maux qui affligent de larges secteurs de l'humanité – de l'extrême pauvreté aux maladies endémiques et des problèmes environnementaux à l'émigration clandestine – ne peut être gagné sans la conjugaison des efforts de tous, en particulier ceux des pays développés. Les deux réunions de haut niveau tenues durant la présente session, et les autres qui auront lieu

au cours des prochains mois, éprouveront indéniablement notre capacité à répondre collectivement et fermement aux défis de notre temps.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. le cheikh Khalid Bin Ahmed Al-Khalifa, Ministre des affaires étrangères de Bahreïn.

Le cheikh Al-Khalifa (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous adresser mes sincères félicitations, Monsieur, pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session et de vous assurer de la détermination du Royaume de Bahreïn et de sa délégation à travailler étroitement avec vous pour atteindre nos objectifs communs. Je ne doute pas que votre expérience et vos compétences joueront un rôle crucial dans le succès de la présente session. Je saisis également cette occasion pour remercier votre prédécesseur, M. Srgjan Kerim, d'avoir dirigé habilement l'Assemblée générale à sa précédente session et pour exprimer notre appréciation sincère et continue au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son dévouement et son esprit d'initiative constants et inébranlables face aux nombreuses difficultés que doivent affronter l'ONU et le monde.

Ces séances de l'Assemblée générale nous donnent à tous, au sein de la communauté internationale, l'occasion précieuse de réfléchir aux défis, problèmes et questions auxquels nous faisons face en vue de nous faire une idée plus complète des difficultés, d'en comprendre les causes, que ce soit par la réussite ou l'échec, et de travailler de concert à définir une vision partagée de l'avenir et à nous doter des outils nécessaires pour atteindre nos objectifs et réaliser notre vision.

Aujourd'hui, la communauté internationale rencontre de nombreuses difficultés pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), notamment ceux liés à l'énergie, à l'environnement, aux catastrophes naturelles, aux pénuries alimentaires, à l'éducation et à la crise financière qui a récemment ébranlé le monde. Ces difficultés compliquent la tâche des États qui s'efforcent d'atteindre les OMD, dans une mesure qui affecte leur développement économique et accroît leur taux de pauvreté. Nous avons par conséquent besoin d'une réponse urgente et effective de la part de la communauté internationale pour traiter ces questions pressantes afin d'atteindre les OMD. Pourtant, en examinant nos progrès jusqu'à présent, il

apparaît que l'effort mondial en ce sens est au mieux inégal, à tel point que nous sommes aujourd'hui au bord d'une urgence en matière de développement.

Le Royaume de Bahreïn se réjouit des possibilités offertes par la réunion de haut niveau sur les OMD, qui s'est tenue le 25 septembre, et la réunion de haut niveau sur les besoins de développement de l'Afrique, organisée le 22 septembre, pour renouveler les engagements de tous les États.

Quand nous abordons ces questions importantes, nous ne devons pas perdre de vue l'impact des catastrophes, tant naturelles que d'origine humaine, qui font obstacle aux progrès en direction des OMD. Il est par conséquent impératif que les États intègrent la réduction des risques de catastrophe dans leurs plans de développement. Nous ne pouvons tout simplement pas nous permettre d'ignorer ou de faire attendre ces questions de développement. Nous ne pouvons pas non plus les considérer comme des problèmes de moindre gravité, car si l'on n'agit pas rapidement, elles deviendront de réelles menaces à la sécurité et à la prospérité mondiales. Le Royaume de Bahreïn appuie donc sans réserve le Rapport mondial d'évaluation de la réduction des risques de catastrophe et prévoit d'accueillir son lancement en mai 2009.

Nous le savons tous, la question des changements climatiques revêt la plus haute importance. Alors que le monde se prépare à se réunir pour négocier un successeur au Protocole de Kyoto d'ici à la fin 2009, la demande mondiale d'énergie augmente rapidement à mesure que la population s'accroît et que certains pays en développement connaissent une croissance économique considérable. L'Agence internationale de l'énergie prédit que les besoins énergétiques mondiaux pourraient augmenter de 50 % d'ici à 2030. Nous attendons dès lors avec intérêt la réunion qui doit avoir lieu en Pologne d'ici à la fin de l'année, en prévision de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui se tiendra à Copenhague en 2009. Nous avons l'espoir que toutes les parties réaliseront l'importance de la question des changements climatiques et s'engageront à tenir compte des intérêts supérieurs de l'avenir de notre planète et des générations futures. Nous espérons qu'un accord global et effectif pourra être conclu et mis en œuvre.

L'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire est devenue l'option préférée de nombreux pays, et le Royaume de Bahreïn, à cet égard, partage les

préoccupations de la communauté internationale. Par conséquent, les accords futurs sur l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques doivent être conclus dans le cadre d'un régime de non-prolifération renforcé, avec des garanties améliorées et un mécanisme de vérification élargi, de manière à s'assurer que nos peuples ne soient pas en danger. En fait, l'un des points saillants du vingt-huitième Conseil suprême du Conseil de coopération du Golfe, qui s'est tenu en décembre dernier à Doha, a été la reconnaissance du droit des pays de la région à développer leur expertise nucléaire et à se doter de l'énergie atomique à des fins pacifiques, en coopération étroite avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Compte tenu de leur incidence et de leurs implications universelles, l'énergie et ses sources variées appellent une approche globale et mondiale. Pourtant, elles sont abordées de manière fragmentée. Cette situation inappropriée nous incite à suggérer la création d'une organisation vraiment globale consacrée à l'énergie. Une telle organisation apporterait une perspective internationale conjointe dans la détermination du rôle et de l'usage des hydrocarbures, de l'énergie nucléaire et des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et introduirait des solutions innovantes pour réduire la pollution et les émissions de gaz à effet de serre. Elle pourrait produire des évaluations précises de l'offre et de la demande mondiales en énergie et rassembler sous une seule et même autorité toutes les données sur la question. Elle serait également à même de fournir un avis objectif, dès lors qu'il serait demandé, sur un mélange énergétique optimal qui soit à la fois sans danger et respectueux de l'environnement.

Après avoir parlé de l'énergie et des changements climatiques, je dois maintenant passer à la crise de la sécurité alimentaire, qui résulte des prix élevés de l'alimentation et a fait s'accroître de 50 millions, en 2007, le nombre de personnes souffrant de la faim dans le monde. Nous estimons que la solution à cette crise consiste à travailler ensemble pour mettre en œuvre des réponses adaptées, telles que la réduction de la production de biocarburants, le changement des habitudes de consommation et la recherche de méthodes agricoles viables.

Le choc qu'a récemment connu le système financier international a failli déboucher sur une catastrophe économique mondiale. Il a mis au jour les faiblesses et la fragilité du système financier actuel et

sa tendance à déclencher des perturbations rapides et étendues. La responsabilité historique nous incombe d'établir de nouvelles règles transparentes fondées sur les intérêts de tous les États Membres de l'ONU et de préparer un cadre capable de contenir toute crise financière future.

C'est un fait que la coopération multilatérale est fondamentale pour relever ces défis, étant donné qu'aucun pays ne peut à lui seul régler de telles difficultés et crises ni se prémunir contre leurs conséquences. Comme le Secrétaire général l'a dit dans son allocution d'ouverture,

(l'orateur poursuit en anglais)

« Les nations ne peuvent plus protéger leurs intérêts, ni améliorer la vie de la population, sans être partenaires de toutes les autres. » (A/63/PV.5, p. 1)

(l'orateur reprend en arabe)

Le Royaume de Bahreïn appuie donc les efforts pour réformer, renouveler et revitaliser l'Organisation et ses organes de manière qu'ils soient mieux adaptés aux besoins d'un monde nouveau. Nous partageons le point de vue exprimé par le Secrétaire général dans son rapport annuel (A/63/1), selon lequel nous avons besoin d'une Organisation plus forte, plus efficace et plus moderne. Nous attendons avec intérêt la réforme structurelle de cette organisation internationale afin de lui permettre de relever plus efficacement les défis auxquels la communauté internationale est confrontée et d'accroître sa capacité de gérer de tels problèmes.

Nous devons tout mettre en œuvre pour régler les problèmes que sont par exemple les menaces au système de sécurité internationale posées par un vaste éventail de sources externes, notamment les extrémistes, les terroristes, les trafiquants de drogues, les individus qui blanchissent l'argent et ceux qui piratent la propriété intellectuelle. Nous devons mettre au point des arrangements de sécurité collective qui rassemblent nos efforts en matière de sécurité tout en garantissant le respect des frontières existantes entre les États et en évitant d'empiéter sur leur souveraineté.

Sur la question du terrorisme, nous estimons que le terrorisme a de nombreuses facettes, qu'il prenne la forme du crime odieux perpétré à Islamabad il y a quelques jours entraînant la mort de nombreux innocents; celle d'une agitation et d'une incitation orchestrées de l'étranger; ou encore de multiples autres manifestations. Nous devons nous montrer clairs et

résolus quand il s'agit de combattre le terrorisme de manière globale, de manière à le vaincre à la fois sur le terrain et sur le plan idéologique. Nous estimons que la lutte contre le terrorisme est un combat que nous devons livrer de manière unie si nous voulons nous débarrasser de ce mal.

Le Moyen-Orient est confronté à de nombreux problèmes graves qui ont désespérément besoin d'être réglés. Le plus pressant d'entre eux tient à la nécessité de parvenir à un règlement juste, global, durable et pacifique de la question palestinienne, fondé sur le principe de garantir la sécurité de tous les peuples de la région du Moyen-Orient, y compris Israël. Un tel règlement doit intervenir dans le cadre de la légitimité internationale et des termes de référence pertinents, où le choix d'une paix juste sera fait, ainsi que le demande l'Initiative de paix arabe.

À cet égard, il faut aussi d'urgence parvenir à un règlement pacifique sur le volet syrien, y compris le retrait du Golan syrien occupé et des territoires libanais qui le sont également encore. Il faut aussi que cessent les incursions israéliennes au Liban, dont la stabilité doit être encouragée. Il importe d'autre part de parvenir à régler la question des îles occupées des Émirats arabes unis, soit par des négociations directes, soit en renvoyant la question à la Cour internationale de Justice. Cela permettrait de franchir un pas important sur la voie du renforcement de la confiance entre les pays du Conseil de coopération du Golfe et l'Iran.

La région du Golfe, qui fait partie intégrante de l'économie mondiale, a connu plusieurs guerres destructrices au cours des trois dernières décennies. Elle ne peut se permettre de connaître une nouvelle guerre, en raison des graves conséquences que cela aurait sur l'économie mondiale. Le Royaume de Bahreïn renouvelle donc son appel au règlement pacifique de la question nucléaire iranienne, afin d'éviter que le fléau de la guerre ne s'abatte sur la région et, à l'inverse, de consolider la paix et la stabilité mondiales.

En outre, il faut d'urgence débarrasser la région du Moyen-Orient et du Golfe des armes de destruction massive, y compris les armes nucléaires, tout en préservant les droits de tous les pays à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, conformément au système des garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Pour que le Moyen-Orient connaisse une paix stable et durable, il nous incombe de revoir la manière dont nous considérons la région et d'envisager la possibilité d'élaborer de nouveaux cadres régionaux pour régler et surmonter les difficultés de longue date. L'heure est venue, par exemple, d'envisager la création d'une organisation qui rassemblerait tous les États du Moyen-Orient, sans exception, pour débattre ouvertement et franchement des problèmes qui se posent de longue date dans l'espoir de parvenir à un arrangement viable et durable entre toutes les parties. En tant qu'Arabes, nous optons pour la paix comme choix stratégique. Nous sommes attachés à la légitimité internationale et soucieux de mettre fin aux vieux conflits et affrontements, de manière à entamer un nouveau chapitre vers le rapprochement historique des peuples de la région, qui nous mènera à un avenir placé sous le signe de la compréhension, de la stabilité et de la prospérité.

L'évolution de la situation au Royaume de Bahreïn, ces dernières années, a été caractérisée par le dialogue et la compréhension, un processus inauguré par notre dirigeant, S. M. le Roi Hamad ben Isa Al-Khalifa, et qui s'inscrit dans le cadre de son vaste programme de réformes pour renforcer la démocratie, la réforme politique, et la promotion et la protection des droits de l'homme. Alors que nous allons bientôt, avec l'ONU et la communauté internationale, célébrer le sixième anniversaire de la Déclaration des droits de l'homme, qui a énoncé les principes et les valeurs de la liberté et de la justice humaine pour nos temps modernes, l'élection de Bahreïn au Conseil des droits de l'homme et l'adoption à Genève, en juin, du rapport sur notre premier examen périodique universel marquent clairement la reconnaissance par la communauté internationale des efforts que le pays a déployés dans le domaine des droits de l'homme.

Le Royaume de Bahreïn continuera à aller de l'avant dans ce domaine et dans d'autres, par exemple, en créant une institution nationale chargée des droits de l'homme et en poursuivant les progrès dans les domaines politique, économique et normatif. Le Royaume de Bahreïn n'hésitera pas à jouer le rôle qui lui revient et à aider les États frères et amis, ni à faire part de ses réussites qui ont contribué à assurer une vie meilleure à notre peuple. À cet égard, S. A. le cheikh Khalifa ben Salman Al-Khalifa, Premier Ministre du Royaume de Bahreïn, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour les établissements humains, a parrainé le prix de l'Habitat cheikh Khalifa

ben Salman Al-Khalifa, qui récompense les recherches les plus saillantes contribuant à atténuer la pauvreté et à protéger l'environnement, et qui reconnaît les efforts consentis par les États pour parvenir au développement économique souhaité. Cette année, Son Altesse devrait remettre le prix à l'occasion de la quatrième session du Forum urbain mondial, qui doit se tenir à Nanjing en République populaire de Chine.

L'un des piliers fondamentaux de la manière dont Bahreïn envisage les objectifs du Millénaire pour le développement continue d'être son investissement dans une éducation moderne, qui soit à la fois pratique, pertinente et de haute qualité et qui inculque la pensée critique et la créativité et encourage l'innovation et l'acceptation des autres. À cet égard, je voudrais observer que Bahreïn a atteint les objectifs du Millénaire pour le développement relatifs à l'éducation bien avant la date limite de 2015. Nous l'avons fait en donnant aux enfants du pays une éducation de haute qualité et en faisant de l'éducation élémentaire pour tous un droit de l'homme fondamental.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn, « Terre de l'immortalité » et fier hôte de nombreuses civilisations, est un pays où les notions de tolérance et de coexistence entre tous les secteurs de la société sont essentielles. Les mosquées côtoient les églises ainsi que les temples de diverses confessions et les individus jouissent de la liberté et de la tolérance religieuse, quelle que soit leur religion ou leur appartenance ethnique. Les valeurs fraternelles, la modération et le rejet de la violence et du terrorisme sont consacrés dans notre culture, ce qui laisse augurer d'une nouvelle ère pleine de promesses dans l'histoire de l'humanité.

Le Royaume de Bahreïn est résolument déterminé à participer pleinement, aux côtés des autres membres de la communauté internationale, aux efforts faits pour parvenir à la paix, à la stabilité et à la prospérité mondiales et pour relever les défis actuels et à venir, dans l'intérêt de nos peuples et des générations futures. Telle est la tâche que la communauté internationale doit entreprendre dans un esprit de coopération et de bonne foi, car lorsque les générations futures évalueront nos actions et nous demanderont des comptes, elles ne pardonneront pas nos erreurs ni nos manques de jugement.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Omar A. Touray, Ministre des affaires étrangères de la République de Gambie.

M. Touray (Gambie) (*parle en anglais*) : Je transmets à toutes les personnes ici présentes les salutations de S. E. Al Hadji Yahya A. J. J. Jammeh, Président et chef d'État de la République de Gambie.

La légitimité du multilatéralisme, qui est au cœur même du système des Nations Unies, est de plus en plus remise en cause. Oui, avec la publication du rapport de l'ancien Secrétaire général « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005), beaucoup de réformes ont été mises en place et continuent de l'être. Mais la question qui se pose est la suivante : « Est-ce assez ? » L'une des conclusions irréfutables à laquelle arrive ce rapport est que « aucune réforme de l'Organisation des Nations Unies ne serait complète sans une réforme du Conseil de sécurité » (A/59/2005, par. 169). Nous avons mis en place un nouveau Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix, et avons lancé des réformes en profondeur au niveau de la gestion, et pourtant, la réforme du Conseil de sécurité continue d'être inutilement bloquée, ce que rien ne saurait justifier. Ce retard est une source de frustration pour les citoyens du monde qui s'interrogent de plus en plus sur la légitimité de nos décisions. Le monde regarde avec consternation ce statu quo insatisfaisant.

De toute façon, on ne saurait négliger les aspirations des populations africaines et de leurs gouvernements qui souhaitent avoir une représentation adéquate au Conseil car ces aspirations sont légitimes et justifiées. Il est erroné de laisser entendre que la simple réforme des méthodes de travail du Conseil pourrait suffire.

Ma délégation a pris note du rapport du Groupe de haut niveau et de l'observation du Secrétaire général sur la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, ainsi que du document de réflexion sur les solutions institutionnelles visant à renforcer les activités des Nations Unies en faveur de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Ma délégation s'associe à la position du Groupe des 77 et de la Chine sur ce travail en cours.

Le monde traverse également une période de crises, des crises alimentaire et énergétique à l'effondrement des marchés financiers et des pourparlers commerciaux. Il n'existe aucun pays au monde qui ne soit pas touché par ces crises. Trop de réunions de haut niveau répétitives, trop de fausses promesses non tenues continuent de caractériser les

efforts que nous déployons face à ces crises mondiales. Nous, les pays en développement, avons reçu trop de prescriptions de la communauté internationale et nous les avons suivies à la lettre. Le paradoxe, cependant, continue d'être que nos partenaires ne s'acquittent pas de leurs engagements comme ils devraient le faire. Nous formons l'espoir que la prochaine Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui doit se tenir à Doha au mois de novembre, aboutira à un renversement de cette tendance.

On nous demande d'éliminer les subventions alors que nos partenaires du Nord continuent d'accorder d'énormes subventions à leurs agriculteurs. Nous ouvrons nos marchés alors qu'ils continuent à mettre en place des mesures subtiles, y compris des barrières tarifaires et non tarifaires, qui bloquent notre accès effectif au marché. Ils s'engagent à doubler l'aide publique au développement, mais changent d'avis et retiennent le peu qui arrive jusqu'à nous. Quand ces sommes arrivent, cela donne lieu à un événement médiatique. Ce n'est pas ainsi que l'on mettra fin à la pauvreté. Ce n'est pas ainsi que l'on mettra fin à la crise alimentaire. Ce n'est pas ainsi que l'on mettra fin à la crise énergétique. Ce n'est certainement pas ainsi que l'on remédiera aux changements climatiques, et ce n'est pas ainsi que l'on réalisera les objectifs du Millénaire pour le développement.

Je souhaiterais partager quelques réflexions sur la crise alimentaire mondiale. Lorsque la crise s'est déclenchée dans le courant de cette année, aucune économie n'a été épargnée. Cette crise alimentaire était prévisible car, au cours de la dernière décennie, la communauté internationale a négligé l'agriculture dans les pays en développement. Dans la plupart des pays en développement, les institutions de recherche et de formation agricoles se sont effondrées, principalement par manque de financement. La recherche et le développement ont été confiées en sous-traitance à des multinationales. La plupart d'entre nous, dans le monde en développement, avons assisté à l'effondrement de nos marchés agricoles en raison de la concurrence des agriculteurs fortement subventionnés du monde développé. Les pourparlers sur le commerce mondial continuent de se solder par des échecs, au détriment des agriculteurs pauvres de l'Afrique rurale et du monde en développement.

Notre réponse à la crise alimentaire a suivi le schéma habituel : convocation de conférences et de réunions et adoption de plans qui ne font que soigner les symptômes. Nous avons besoin de plus que cela. Combien de fois nous sommes-nous réunis à Rome et ailleurs pour ne faire que prendre les mêmes engagements auxquels nous avons déjà souscrit au fil des ans? Nos fermiers ont besoin d'intrants agricoles tels que du matériel et des engrais pour améliorer leur capacité de production. Nous savons tous ce qui est en jeu. Honorons nos engagements afin que ne se reproduisent pas les événements tragiques provoqués par des pénuries alimentaires.

Face à la crise alimentaire, nous ne pouvons pas sous-estimer les incidences de la flambée des coûts de l'énergie sur les revenus et les moyens d'existence de nos populations. Nos économies subissent des pressions énormes et les progrès que nous avons réalisés en matière de croissance économique et de développement risquent d'être complètement réduits à néant. Nous apprécions à leur juste valeur les efforts consentis par plusieurs pays producteurs d'énergie pour réduire les conséquences de la crise sur les pays importateurs nets. Notre délégation pense cependant qu'il faut continuer à faire des efforts soutenus pour stabiliser le marché pétrolier. Nous devrions non seulement nous attaquer à la crise économique qui touche le monde entier, mais nous devrions également examiner la question du règlement des conflits dans diverses zones de conflit.

L'une des pierres angulaires de la politique étrangère de la Gambie est la recherche de la paix et de la sécurité. Peuple épris de paix, nous cherchons constamment à apporter notre contribution à l'instauration d'une paix durable partout où un conflit fait rage. C'est pourquoi la Gambie prend une part active aux missions de paix et promeut les relations de bon voisinage, l'amitié et la coopération dans l'ensemble de l'Afrique et au-delà.

Je dois dire comme il me plaît de voir les dividendes de la paix recueillis aujourd'hui dans toute l'Afrique grâce à la détermination des dirigeants africains de trouver des solutions aux conflits africains. Nous voyons l'espoir renaître en Sierra Leone et au Libéria après de nombreuses années de consolidation de la paix et de la sécurité. Ma délégation espère vivement que la communauté internationale n'hésitera pas à leur accorder tout l'appui financier, technique et matériel dont ils ont besoin pour transformer leurs sociétés dans le bon sens.

La délégation gambienne partage pleinement l'angoisse du Gouvernement et du peuple somaliens face à l'effondrement de l'ordre public et au conflit interne qui continue d'affliger le pays. À cet égard, je tiens à saluer les efforts que font le Gouvernement et le peuple éthiopiens, les pays voisins et l'Union africaine pour tenter d'instaurer la paix et la sécurité en Somalie.

Ma délégation souhaite ardemment un règlement pacifique du conflit au Darfour. En tant que pays fournisseur de contingents à l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour, nous appelons humblement toutes les parties à aplanir leurs divergences à la table des négociations. S'agissant de la menace d'inculper le Président Al-Bashir du Soudan, la Gambie souhaite indiquer qu'elle appuie pleinement la position adoptée en la matière par l'Union africaine, la Ligue des Etats arabes et le Mouvement des pays non alignés.

Les peuples du Moyen-Orient sont fatigués de vivre dans une zone de conflit. Le conflit palestinien dure depuis trop longtemps, et la situation des Palestiniens ordinaires ne cesse de se dégrader en dépit des nombreux accords et promesses. Les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité et même l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la situation ne sont pas mis en œuvre. Le Quatuor et la communauté internationale semblent impuissants. Nous devons nous poser la question suivante : « Que pouvons-nous faire face au désespoir et à l'inaction qui semblent caractériser le programme de paix de l'ONU dans cette région? Quand parviendrons-nous à la solution prévoyant deux États? » Si nous ne faisons rien pour mettre fin à l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations actuelles, il sera impossible de trouver une paix durable.

L'Iraq et l'Afghanistan continuent d'être en proie à des conflits. La communauté internationale doit donner aux Gouvernements de ces pays la marge de manœuvre nécessaire pour qu'ils prennent les décisions qui servent au mieux les intérêts de leurs peuples.

Je souhaiterais à présent aborder quelques questions négligées relatives à la justice internationale. Ma délégation a toujours soulevé la question de Taiwan à l'Assemblée dans un souci de justice, d'équité et d'égalité. Taiwan est une démocratie stable et prospère qui est désireuse et capable de prendre part aux travaux de l'Organisation. Comment peut-on justifier que Taiwan ne puisse pas participer activement aux

activités des institutions des Nations Unies? Préserver le bien-être des 23 millions de Taiwanais grâce à leur participation, voilà qui devrait être accepté en vertu du principe d'universalité. Par exemple, bien que Taiwan occupe le dixième rang mondial en capacité de transport maritime, elle n'a pas accès à l'Organisation maritime internationale. Cela a des effets négatifs sur le développement de son industrie des transports maritimes.

De plus, en tant que huitième économie mondiale et vingtième plus gros investisseur étranger, Taiwan bénéficie d'une forte puissance économique et continue de partager son expérience du développement avec de nombreux pays en développement, par le biais de l'assistance technique et humanitaire. Taiwan appuie la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement internationalement convenus. C'est pourquoi je crois fermement que nous devrions tous accepter de laisser Taiwan participer aux activités des institutions spécialisées des Nations Unies. C'est là une demande modeste et ma délégation espère vivement qu'elle fera l'objet d'un examen objectif de la part de l'Assemblée.

La poursuite de l'embargo économique extraterritorial injuste contre Cuba n'a jamais eu aucun sens, n'en a pas plus aujourd'hui et cette mesure n'a pas lieu d'être au sein de notre communauté de nations. Elle a pour seul objectif de porter préjudice et d'infliger des souffrances inutiles à un peuple résolu. Les appels répétés de l'Assemblée générale à son abolition n'ont suscité que de l'indifférence. Lorsque les cyclones Ike et Gustav ont ravagé le pays, l'appel humanitaire lancé par Cuba, à un moment de grande détresse, pour que l'embargo soit levé afin de lui permettre d'acheter les fournitures humanitaires nécessaires a suscité une réaction peu enthousiaste. De telles actions n'ont pas leur place au XXI^e siècle. L'embargo doit être levé.

Je voudrais aborder un certain nombre de questions sociales qui sont prioritaires dans le programme d'action mondial. En Afrique, nous sommes déterminés à lutter contre les fléaux du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies infectieuses. Au fil des ans, les gouvernements africains ont mobilisé des ressources substantielles pour combattre ces maladies. Pourtant, nos systèmes de prestation de soins de santé continuent d'être mis à rude épreuve par la fuite des professionnels formés vers des pays plus avancés. On qualifie ce phénomène de migration positive, mais pour

nous, il est dévastateur. Je pense qu'un dialogue sérieux doit démarrer entre nos pays et les États bénéficiaires sur la façon d'obtenir une compensation équitable pour des pertes aussi immenses.

L'autre face de la migration est ce que certains appellent la migration « illégale », notamment dans le sens Afrique-Europe. Il s'agit d'un problème lié à celui du chômage des jeunes dans nos sociétés et à la question plus vaste du développement. Au fil des ans, nous avons essayé de résoudre l'énigme de la migration dans différentes enceintes, mais nous devons trouver des solutions qui autonomisent les jeunes par la création d'emplois et des programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle, afin de juguler cette tendance. Les gouvernements doivent gérer la migration humainement. Les droits de l'homme et la protection des migrants et de leur famille devraient être défendus par toutes les sociétés. Ma délégation souhaite lancer un appel à tous les gouvernements afin qu'ils fassent davantage pour arrêter la montée régulière de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme à l'encontre des migrants et de leur famille.

Nous vivons dans un monde de possibilités et de défis considérables. Exploitions ensemble les possibilités offertes par notre univers mondialisé pour résoudre les défis posés à l'humanité. Ensemble, nous pouvons y arriver.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S. A. le cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

Le cheikh Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, j'ai le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays, un pays ami, nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Srgjan Kerim, d'avoir guidé avec succès les travaux de la précédente session. Je profite également de cette occasion pour exprimer ma gratitude au Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour ses efforts incessants en vue de renforcer l'Organisation et de revitaliser son rôle sur la scène internationale.

Les Émirats arabes unis ont fait des progrès substantiels dans un certain nombre de secteurs nationaux. Par exemple, nous avons accru la représentation des femmes dans nos organes exécutifs

et législatifs, y compris en augmentant leur participation effective sur le marché du travail. Nous préparons actuellement des lois sur la protection et le respect des droits de l'homme et nous nous employons à améliorer le bien-être des personnes ayant des besoins particuliers. Nous essayons aussi actuellement de faire adopter une loi sur les travailleurs étrangers afin de garantir leurs droits. Conformément à nos engagements au titre des accords bilatéraux et internationaux pertinents, nous redoublons également d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains et pour fournir une protection et tout le soutien nécessaire aux personnes qui en sont victimes.

Concernant l'environnement, les Émirats arabes unis attachent une grande importance aux problèmes environnementaux. En coopération avec le Fonds mondial pour la nature, nous avons lancé un certain nombre de programmes stratégiques ambitieux, tels que la construction de la ville de Masdar, qui sera la première ville au monde sans émissions de carbone et sans déchets, entièrement tributaire de technologies renouvelables et non polluantes, telles que l'énergie solaire, qui sera utilisée pour la production d'électricité et le dessalement de l'eau.

L'aide étrangère tient une place importante parmi nos priorités nationales. Nous avons continué de fournir différents types d'assistance financière et humanitaire à de nombreux pays, pour les aider à financer leurs programmes de développement et leurs projets d'infrastructures. Directement et en tant que membre du Groupe de soutien aux donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, ainsi que par nos contributions aux institutions et programmes spécialisés des Nations Unies, nous fournissons également une assistance aux victimes de la guerre et de catastrophes naturelles.

Afin d'atténuer les souffrances endurées par des millions de personnes en raison de l'augmentation des prix alimentaires, mon pays a envoyé deux millions de tonnes de blé au Yémen, en Syrie et en Égypte. Toujours dans le cadre de notre aide aux pays étrangers, nous avons fourni un soutien financier supplémentaire à plusieurs pays en développement pour les aider à s'adapter à la hausse vertigineuse de leur facture énergétique.

À cet égard, nous voudrions exprimer notre préoccupation face aux répercussions de la crise financière qui secoue les marchés internationaux. Nous réaffirmons que cette question exige la mise en place

urgente d'un mécanisme international conjoint qui contribuera à l'établissement de règles solides et transparentes pour réglementer les marchés financiers internationaux.

Le mode de développement des Émirats arabes unis offre un exemple frappant de tolérance et de coexistence. Nous espérons enrichir et renforcer ces valeurs grâce à nos programmes éducatifs et culturels, car nous sommes intimement convaincus que l'interaction entre différentes nations et différents peuples est à la fois d'une importance fondamentale et un préalable indispensable à l'instauration de la stabilité, du bien-être et de la prospérité dans notre région. Taiwan est une démocratie stable et prospère qui est désireuse et capable de prendre part aux travaux de l'Organisation. Comment peut-on justifier que Taiwan ne puisse pas participer activement aux activités des institutions des Nations Unies? Préserver le bien-être des 23 millions de Taiwanais grâce à leur participation, voilà qui devrait être accepté en vertu du principe d'universalité. Par exemple, bien que Taiwan occupe le dixième rang mondial en capacité de transport maritime, elle n'a pas accès à l'Organisation maritime internationale. Cela a des effets négatifs sur le développement de son industrie des transports maritimes.

De plus, en tant que huitième économie mondiale et vingtième plus gros investisseur étranger, Taiwan bénéficie d'une forte puissance économique et continue de partager son expérience du développement avec de nombreux pays en développement, par le biais de l'assistance technique et humanitaire. Taiwan appuie la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et d'autres objectifs de développement internationalement convenus. C'est pourquoi je crois fermement que nous devrions tous accepter de laisser Taiwan participer aux activités des institutions spécialisées des Nations Unies. C'est là une demande modeste et ma délégation espère vivement qu'elle fera l'objet d'un examen objectif de la part de l'Assemblée.

La poursuite de l'embargo économique extraterritorial injuste contre Cuba n'a jamais eu aucun sens, n'en a pas plus aujourd'hui et cette mesure n'a pas lieu d'être au sein de notre communauté de nations. Elle a pour seul objectif de porter préjudice et d'infliger des souffrances inutiles à un peuple résolu. Les appels répétés de l'Assemblée générale à son abolition n'ont suscité que de l'indifférence. Lorsque les cyclones Ike et Gustav ont ravagé le pays, l'appel humanitaire lancé par Cuba, à un moment de grande

détresse, pour que l'embargo soit levé afin de lui permettre d'acheter les fournitures humanitaires nécessaires a suscité une réaction peu enthousiaste. De telles actions n'ont pas leur place au XXI^e siècle. L'embargo doit être levé.

Je voudrais aborder un certain nombre de questions sociales qui sont prioritaires dans le programme d'action mondial. En Afrique, nous sommes déterminés à lutter contre les fléaux du VIH/sida, de la tuberculose, du paludisme et d'autres maladies infectieuses. Au fil des ans, les gouvernements africains ont mobilisé des ressources substantielles pour combattre ces maladies. Pourtant, nos systèmes de prestation de soins de santé continuent d'être mis à rude épreuve par la fuite des professionnels formés vers des pays plus avancés. On qualifie ce phénomène de migration positive, mais pour nous, il est dévastateur. Je pense qu'un dialogue sérieux doit démarrer entre nos pays et les États bénéficiaires sur la façon d'obtenir une compensation équitable pour des pertes aussi immenses.

L'autre face de la migration est ce que certains appellent la migration « illégale », notamment dans le sens Afrique-Europe. Il s'agit d'un problème lié à celui du chômage des jeunes dans nos sociétés et à la question plus vaste du développement. Au fil des ans, nous avons essayé de résoudre l'énigme de la migration dans différentes enceintes, mais nous devons trouver des solutions qui autonomisent les jeunes par la création d'emplois et des programmes d'acquisition de compétences et de formation professionnelle, afin de juguler cette tendance. Les gouvernements doivent gérer la migration humainement. Les droits de l'homme et la protection des migrants et de leur famille devraient être défendus par toutes les sociétés. Ma délégation souhaite lancer un appel à tous les gouvernements afin qu'ils fassent davantage pour arrêter la montée régulière de l'intolérance, de la xénophobie et du racisme à l'encontre des migrants et de leur famille.

Nous vivons dans un monde de possibilités et de défis considérables. Exploitions ensemble les possibilités offertes par notre univers mondialisé pour résoudre les défis posés à l'humanité. Ensemble, nous pouvons y arriver.

Le Président (parle en espagnol) : Je donne maintenant la parole à S.A. le cheikh Abdullah Bin Zayed Al Nahyan, Ministre des affaires étrangères des Émirats arabes unis.

Le cheikh Al Nahyan (Émirats arabes unis) (*parle en arabe*) : Au nom des Émirats arabes unis, j'ai le plaisir de vous adresser, Monsieur le Président, ainsi qu'à votre pays, un pays ami, nos sincères félicitations pour votre élection à la présidence de l'Assemblée générale à sa soixante-troisième session. Je voudrais également remercier votre prédécesseur, M. Srgjan Kerim, d'avoir guidé avec succès les travaux de la précédente session. Je profite également de cette occasion pour exprimer ma gratitude au Secrétaire général, Ban Ki-moon, pour ses efforts incessants en vue de renforcer l'Organisation et de revitaliser son rôle sur la scène internationale.

Les Émirats arabes unis ont fait des progrès substantiels dans un certain nombre de secteurs nationaux. Par exemple, nous avons accru la représentation des femmes dans nos organes exécutifs et législatifs, y compris en augmentant leur participation effective sur le marché du travail. Nous préparons actuellement des lois sur la protection et le respect des droits de l'homme et nous nous employons à améliorer le bien-être des personnes ayant des besoins particuliers. Nous essayons aussi actuellement de faire adopter une loi sur les travailleurs étrangers afin de garantir leurs droits. Conformément à nos engagements au titre des accords bilatéraux et internationaux pertinents, nous redoublons également d'efforts pour lutter contre la traite des êtres humains et pour fournir une protection et tout le soutien nécessaire aux personnes qui en sont victimes.

Concernant l'environnement, les Émirats arabes unis attachent une grande importance aux problèmes environnementaux. En coopération avec le Fonds mondial pour la nature, nous avons lancé un certain nombre de programmes stratégiques ambitieux, tels que la construction de la ville de Masdar, qui sera la première ville au monde sans émissions de carbone et sans déchets, entièrement tributaire de technologies renouvelables et non polluantes, telles que l'énergie solaire, qui sera utilisée pour la production d'électricité et le dessalement de l'eau.

L'aide étrangère tient une place importante parmi nos priorités nationales. Nous avons continué de fournir différents types d'assistance financière et humanitaire à de nombreux pays, pour les aider à financer leurs programmes de développement et leurs projets d'infrastructures. Directement et en tant que membre du Groupe de soutien aux donateurs du Bureau de la coordination des affaires humanitaires de l'ONU, ainsi que par nos contributions aux institutions et

programmes spécialisés des Nations Unies, nous fournissons également une assistance aux victimes de la guerre et de catastrophes naturelles.

Afin d'atténuer les souffrances endurées par des millions de personnes en raison de l'augmentation des prix alimentaires, mon pays a envoyé deux millions de tonnes de blé au Yémen, en Syrie et en Égypte. Toujours dans le cadre de notre aide aux pays étrangers, nous avons fourni un soutien financier supplémentaire à plusieurs pays en développement pour les aider à s'adapter à la hausse vertigineuse de leur facture énergétique.

À cet égard, nous voudrions exprimer notre préoccupation face aux répercussions de la crise financière qui secoue les marchés internationaux. Nous réaffirmons que cette question exige la mise en place urgente d'un mécanisme international conjoint qui contribuera à l'établissement de règles solides et transparentes pour réglementer les marchés financiers internationaux.

Le mode de développement des Émirats arabes unis offre un exemple frappant de tolérance et de coexistence. Nous espérons enrichir et renforcer ces valeurs grâce à nos programmes éducatifs et culturels, car nous sommes intimement convaincus que l'interaction entre différentes nations et différents peuples est à la fois d'une importance fondamentale et un préalable indispensable à l'instauration de la stabilité, du bien-être et de la prospérité dans notre région. La conclusion a été que la détermination et la coopération internationale peuvent offrir la solution, pourvu que les responsabilités soient assumées et la solidarité exercée. On donne ainsi de la substance à l'idée de communauté.

Pour ce qui est des changements climatiques, de la crise mondiale énergétique et de la sécurité alimentaire, j'aimerais simplement dire que la vulnérabilité de la nature dérive inévitablement de nos moyens technologiques accrus susceptibles de l'influencer d'une manière parfois irréversible, à travers les effets cumulatifs de l'action humaine; d'où l'exigence morale d'une responsabilité envers l'avenir. Nous ne pouvons pas trouver séparément ni individuellement des solutions à des problèmes qui nous affectent tous, notamment le réchauffement climatique ou la crise énergétique.

Devant tous ces défis interconnectés, il nous incombe la responsabilité de doter l'Organisation des Nations Unies des moyens nécessaires pour coordonner

des actions communes efficaces. La revitalisation de l'Assemblée générale, la cohérence du système institutionnel, la réforme du Conseil de sécurité et, dernier point mais pas des moindres, la réforme du Département des affaires politiques, sont autant de chantiers sur lesquels il nous incombe d'avancer d'une manière significative. Il est également encourageant qu'un bon nombre de projets et d'initiatives à cet égard aient essayé de trouver des dénominateurs communs.

Tout projet de réforme du Conseil de sécurité doit refléter les aspirations légitimes des groupes régionaux dans l'objectif final d'avoir un Conseil de sécurité plus représentatif, légitime, transparent et efficace.

Si l'on attend des résultats de l'Organisation des Nations Unies, il faut lui donner des ressources adéquates. Après la réforme du Département des opérations de maintien de la paix, il est tout simplement logique de renforcer la capacité d'analyse, de médiation politique, de vision prospective et de diplomatie préventive du Département des affaires politiques. Mon pays est préparé à prêter, de nouveau, appui à l'initiative de consolidation institutionnelle, particulièrement au bureau régional européen dont la vocation est d'avoir un rayonnement dans les Balkans occidentaux et la zone de la mer Noire.

Les bureaux régionaux politiques de l'ONU peuvent aussi amplifier la coopération avec les organisations régionales et sous-régionales dont les ressources doivent être mises dans une relation de synergie avec celles de l'Organisation mondiale. La coopération entre l'ONU, l'Union africaine et d'autres organisations sous-régionales, dans les crises récentes du Darfour (Soudan), du Kenya ou du Zimbabwe, constitue un exemple encourageant. Nous saluons la coopération constante de l'Organisation internationale de la Francophonie avec l'Organisation des Nations Unies.

Je voudrais maintenant dire quelques mots sur la démocratisation. La Roumanie salue l'accroissement et l'enrichissement substantiel de la coopération au sein de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies et les efforts sans précédent du Qatar à cet égard.

Les défis actuels doivent inciter à une coopération internationale renouvelée. Le réseau de solidarité démocratique, qui appuie les pays sortant de conflits ou de régimes autocratiques, est fondé sur une axiologie de la liberté qui rejette les menaces du terrorisme international et du radicalisme. Ceux-ci ont

développé leur propre réseau, une sorte de mondialisation parallèle fondée sur la peur. Néanmoins, le réseau international de coopération ne devrait pas avoir pour dénominateurs communs l'anxiété ni les fragilités mais plutôt la propension naturelle des États et des organisations qui partagent les mêmes valeurs et principes, à savoir la liberté, le respect des lois et la dignité de la personne. Je voudrais rappeler, qu'à l'initiative de la Roumanie, l'Assemblée générale a déjà adopté en 2000 une résolution globale, la résolution 55/96, qui énonce les caractéristiques définissant la démocratie.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les missions de maintien de la paix demeurent le pilier de l'action internationale de l'Organisation des Nations Unies. La normalisation post-conflits et la reconstruction devraient faire partie intégrante de la stratégie internationale permettant de gérer d'éventuelles atteintes à la paix ou la reprise de conflits. Mon pays reconnaît et salue les efforts déployés par le personnel des Nations Unies au Kenya, en Iraq, au Myanmar, dans le nord de l'Ouganda, en Somalie, à Chypre, en République centrafricaine et au Népal.

Les progrès réalisés en Iraq et en Afghanistan devraient donner lieu à un nouvel élan de solidarité avec les peuples de ces pays. Les efforts de la communauté internationale visant à stabiliser et à mener à bien avec succès les profondes transformations en cours en Iraq et en Afghanistan, devraient s'accompagner d'un engagement renouvelé de la part des dirigeants politiques irakiens et afghans pour parvenir à des compromis et à des accords globaux permettant la réconciliation politique et le développement économique.

La Roumanie demeure résolue à promouvoir l'éclosion de la démocratie dans ces deux pays. La Roumanie a été le premier des pays non membres du Club de Paris à avoir accepté, en 2005, les conditions de l'allègement de la dette pour l'Iraq. Le Sommet de l'OTAN, qui s'est tenu cette année à Bucarest, a reconfirmé notre solidarité avec l'Afghanistan et notre engagement à l'égard de ce pays. Tout accord de sécurité complétant ou remplaçant les arrangements de sécurité actuellement en vigueur en Iraq doivent tenir compte de la nécessité d'assurer la protection du personnel des Nations Unies, afin que la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq et les institutions spécialisées, fonds et programmes des

Nations Unies puissent s'acquitter de leur mandat prorogé en Iraq.

J'aimerais maintenant dire quelques mots sur le Conseil des droits de l'homme. La Roumanie considère que la mise en route du mécanisme d'examen périodique universel du Conseil ouvre des perspectives encourageantes. Sous la présidence roumaine, le Conseil a examiné 32 rapports nationaux, dont celui de la Roumanie. Les débats ont débouché sur des recommandations utiles et des engagements notables concernant l'application universelle des normes internationalement reconnues en matière de droits de l'homme et de libertés fondamentales. Notre appui au Conseil des droits de l'homme et au Haut-Commissariat ne doit pas faiblir.

Les effets à grande échelle des crises humanitaires découlant de conflits et de catastrophes naturelles exigent, encore et toujours, que nous fassions preuve de solidarité avec les populations dans le besoin. La tragédie que connaissent 7 millions de Soudanais, près de 5 millions de réfugiés palestiniens, 5 millions d'Iraqiens réfugiés ou déplacés dans leur propre pays, 3 millions de réfugiés afghans, 1,4 million de Congolais et 1 million de Somaliens déplacés dans leur propre pays, devrait susciter des actions concrètes d'assistance. La crise récente en Géorgie a entraîné une augmentation des statistiques internationales sur le nombre de personnes déplacées dans leurs propres pays et de réfugiés. Cependant, les chiffres ne doivent pas nous faire perdre de vue les tragédies individuelles causées par ces catastrophes humanitaires.

Consciente de ces drames, la Roumanie se prépare à ouvrir un centre spécial de transit avant évacuation en faveur des personnes ayant un besoin urgent de protection internationale et de réinstallation ultérieure. Le centre accueillerait temporairement des réfugiés exposés à un danger immédiat dans leur pays d'origine, en attendant leur réinstallation dans des pays tiers.

Les terribles crises humanitaires des dernières décennies devraient inciter à renouveler les tentatives pour trouver des moyens de prévenir de telles situations et d'y répondre au mieux et, en outre, pour parvenir à un règlement durable des conflits. D'autres efforts devraient être déployés pour aboutir à une position commune sur les conditions d'application du principe de la responsabilité de protéger et sa mise en œuvre.

La Roumanie promeut résolument la coopération internationale dans le domaine de la prévention de la criminalité et estime que les autorités chargées des poursuites constituent l'un des piliers du système de justice pénale. Mon pays s'apprête à accueillir, en mars 2009, le troisième sommet mondial des procureurs qui doit être organisé avec l'appui de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et qui portera sur l'indépendance des procureurs aux fins de renforcer l'efficacité, l'intégrité et la confiance du public. Nous sommes impatients d'accueillir les représentants de la communauté internationale à Bucarest au printemps prochain.

Je voudrais maintenant aborder la question des conflits prolongés. Il a toujours été frappant d'entendre régulièrement parler de conflits gelés. Soyons honnêtes : aucun conflit ne reste gelé indéfiniment sans conséquences. La crise récente en Géorgie a prouvé que la communauté internationale ne peut pas ignorer ni s'abstenir de régler des situations incertaines en partant du principe qu'elles finiront par disparaître d'elles-mêmes. Bien au contraire, les situations incertaines et les zones grises produisent des effets graduels, donnent lieu à des changements dans le statu quo et peuvent, de manière imperceptible, faire éclater des conflits retardés – et donc amplifiés. Un volcan éteint peut rester actif. Les questions non résolues représentent des menaces latentes qui ne sont pas neutres aux niveaux social et politique, étant donné qu'elles entraînent de nouvelles et réalités et des risques pour la stabilité et la sécurité.

Différer le règlement de la crise n'est pas une réponse appropriée. Seule une formule négociée, avec l'appui d'une médiation et d'une assistance internationale et régionales de bonne foi, peut apporter des solutions durables et à long terme. La crise en Ossétie du Sud, avec ses répercussions en Abkhazie et sur tout le territoire de l'État de Géorgie et au-delà, devrait attirer l'attention de la communauté internationale sur tous les conflits prolongés dans la région, y compris la Transnistrie et le Haut-Karabakh.

Nous devons adopter une approche nouvelle, énergique et globale vis-à-vis de ces conflits que l'on qualifie de prolongés. Il est temps que nous prenions ensemble conscience des dangers qu'ils représentent et que nous prenions des mesures à cet égard. L'ONU et le Conseil de sécurité doivent jouer leur rôle et assumer dûment leurs responsabilités. Les hésitations ne nous aident pas. Le plein respect de tous les principes et des normes du droit international, y

compris l'intégrité territoriale des États, est cruciale pour nous tous si nous voulons voir la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité prévaloir.

L'un des principaux objectifs de la communauté internationale doit être de consolider la stabilisation et l'avenir démocratique de toute la région de la mer Noire. La Roumanie développe une vaste gamme d'idées en matière de coopération dans la région de la mer Noire. En examinant cette question de plus près, nous voyons une région fortement peuplée, dotée d'un important centre d'activité en matière de flux énergétiques et de transports et d'un grand potentiel économique. L'ONU doit être là pour aider la région non seulement à dégelier les conflits, mais également à aider les pays côtiers à coopérer pour régler les problèmes liés à la pollution, aux migrations illégales, au crime organisé et au trafic de stupéfiants, afin d'instaurer la stabilité et d'appuyer le développement.

Je vais maintenant aborder le désarmement, la non-prolifération et la lutte contre le terrorisme. Je voudrais insister sur le fait que la responsabilité et la solidarité sont également des composantes fondamentales des normes internationales à cet égard. Cela me conduit à dire, comme beaucoup d'autres avant moi, que les déclarations comme celle qui a été prononcée il y a quelques jours à propos d'Israël dans cette Assemblée sont inacceptables.

Tout d'abord, chaque État a la responsabilité essentielle de mettre en œuvre efficacement et pleinement ses engagements en favorisant la mise en place du cadre juridique nécessaire et en établissant des mécanismes de vérification et de contrôle appropriés.

Ensuite, nous avons besoin de solidarité et de coopération aux niveaux régional et multilatéral afin que les mesures et actions nationales soient reconnues et mises en œuvre. La Roumanie s'est toujours déclarée disposée à travailler conjointement avec tous les États membres de la communauté internationale à cet égard. Elle l'a prouvé récemment en contribuant à l'initiative des sept nations sur le désarmement et la non-prolifération nucléaires lancée par la Norvège en 2005. Parmi les preuves concrètes de notre participation, figurent le séminaire international sur la manière dont la Mer noire peut contribuer au renforcement de la sécurité mondiale, qui s'est tenu à Bucarest en 2007, et d'autres activités visant à promouvoir les objectifs de cette initiative interrégionale.

(l'orateur poursuit en français)

Je voudrais terminer par un plaidoyer en faveur du renforcement des Nations Unies et du multilatéralisme efficace. Après tout, à l'issue de la guerre froide, il y a eu des voix qui mettaient en question la pertinence des Nations Unies. L'ONU n'a jamais manqué de critiques ou de sceptiques. Nous ne croyons pas qu'il se pose vraiment la question de la recherche du sens perdu. L'ONU reste l'organisation mondiale la plus vaste, la plus inclusive, qui jouit d'une réputation et légitimité particulières. L'ONU fournit un forum pour que tous les États Membres, grands ou petits, riches ou pauvres, développés ou en voie de développement, fassent entendre et écouter leur voix.

La question est plutôt pour nous, les États Membres, de mieux doter l'Organisation mondiale, ses institutions spécialisées, fonds et programmes, pour qu'ils soient plus efficaces, responsables et cohérents devant tant de défis nouveaux ou persistants. Si l'impératif éthique, qui devrait nous encourager vers une responsabilité assumée et une solidarité prouvée afin de faire avancer l'humanité, n'est pas suffisant, il faut pourtant regarder l'aspect pragmatique, celui de la logique utilitaire, qui nous suggère que le bien-être du monde contribue au bien-être de nos propres nations et citoyens.

L'histoire est un bon professeur à condition qu'on veuille entendre et apprendre ses leçons. Or, l'histoire nous a révélé les vertus de l'action en commun et les bénéfices de la coopération. Nous sommes encore loin du rêve kantien d'un nouvel ordre mondial stable, démocratique et prospère, mais nous pourrions nous en rapprocher à travers le multilatéralisme et le renforcement de l'ONU.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à S.E. M^{me} Aichatou Mindaoudou, Ministre des affaires étrangères, de la coopération et de l'intégration africaine du Niger.

M^{me} Mindaoudou (Niger) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous adresser mes plus vives félicitations pour votre brillante élection à la présidence de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale. Cette élection est incontestablement une manifestation éclatante de la considération de la communauté internationale à l'endroit de votre pays, le Nicaragua, pays ami du Niger. Mais c'est aussi la consécration bien méritée d'une carrière politique et diplomatique exemplaire.

Votre longue et vaste expérience fait de vous une personnalité toute désignée pour mener à bien la lourde et noble mission qui vous est confiée. Croyez donc en l'engagement de la délégation nigérienne de vous apporter un appui de tous les instants, tout au long de votre mandat. Le Niger est particulièrement honoré de travailler à vos côtés, en sa qualité de Vice-Président de l'Assemblée générale à la présente soixante-troisième session.

Je voudrais également rendre hommage à votre prédécesseur, Srgjan Kerim, pour la manière exemplaire avec laquelle il a dirigé les travaux de la soixante-deuxième session, et notamment, pour avoir pris à bras le corps, des questions brûlantes de l'heure comme les crises alimentaire et énergétique ou les changements climatiques.

A l'endroit du Secrétaire général, S.E. Ban Ki-moon, je voudrais exprimer toute notre appréciation pour les avancées significatives qu'il a su faire enregistrer à l'Organisation dans le traitement des questions fondamentales.

Le sujet que vous avez bien voulu proposer, Monsieur le Président, comme thème principal du débat général de cette session est plus que pertinent. L'ensemble des pays membres de la communauté internationale est en effet depuis quelques mois en proie, à des degrés divers, à une situation généralisée de hausse de prix des denrées alimentaires qui focalise l'attention de toutes les instances internationales. En bon visionnaire, le Rapporteur spécial sur le droit à l'alimentation, M. Olivier de Schutter, avait tiré la sonnette d'alarme, lors d'une conférence de presse ici même à l'ONU, en identifiant déjà les premières causes structurelles et en plaidant pour une action internationale urgente. Aussi, conscient de l'urgence que requerrait la situation, le Secrétaire général avait rapidement mis en place une Équipe spéciale de haut niveau sur la crise mondiale de la sécurité alimentaire à l'effet de promouvoir une riposte complète et unifiée à l'appui des gouvernements et des populations des pays affectés, afin de mettre au point un cadre global permettant de relever les défis.

Le Gouvernement nigérien salue le Secrétaire général pour ses différentes initiatives et félicite vivement son Équipe spéciale pour sa mobilisation ainsi que la prise en compte des différentes contributions et réflexions effectuées à ce sujet. Tout l'enjeu est maintenant de pouvoir concrétiser les différentes recommandations afin d'épargner à des

panes entiers des populations des pays les plus vulnérables de la planète la tragédie de la faim.

Le Niger, pour sa part, a pris d'importantes mesures spécifiques pour faire face à la flambée des prix des produits de première nécessité afin d'en maîtriser les effets sur les conditions de vie des populations les plus vulnérables. Toutefois, dans un pays confronté aux problèmes récurrents de la sécheresse et ses conséquences sur la production agricole, ce sont en vérité des solutions durables qui permettront de juguler les conséquences de ce phénomène et de soustraire progressivement le Niger de l'incertitude qui caractérise son système de production.

C'est tenant compte de tout cela que le Gouvernement nigérien a décidé que les trois programmes présentés à la Conférence de Doha sur la consolidation de la sécurité alimentaire en juin 2007, qui sont d'ailleurs confortés par les perspectives du développement de l'agriculture nées de la réalisation prochaine du barrage de Khandaji sur le fleuve Niger, seront prioritaires. Ces programmes et projets constituent en effet les principaux axes autour desquels le Gouvernement articulera sa démarche pour apporter une réponse crédible à même d'assurer la satisfaction des besoins alimentaires des populations nigériennes.

La crise financière internationale qui affecte beaucoup de pays est aujourd'hui exacerbée par la globalisation du monde dans lequel nous vivons et commande une convergence d'efforts et d'initiatives dans la recherche de solutions impliquant l'engagement de tous. Si pour les pays riches, le risque d'une récession économique généralisée est redouté, les pays les plus pauvres, quant à eux, craignent une insécurité alimentaire qui serait induite par l'augmentation des prix des denrées alimentaires, qui ne seraient plus alors à leur portée. Mais, paradoxe, aussi bien pour la crise financière que pour les conséquences des changements climatiques, les pays les plus pauvres sont toujours ceux qui payent le plus lourd tribut aux turbulences de ce monde globalisé. C'est la raison pour laquelle ma délégation appuie les propositions faites par S. E. M. Nicolas Sarkozy, Président de la République française, d'ailleurs auparavant retenues par le Président Lula da Silva, du Brésil, appelant à ce que la communauté internationale se penche urgemment sur la question.

Nous fondons également l'espoir de voir ressortir des conclusions de la prochaine Conférence

internationale de suivi sur le financement du développement de Doha des dispositifs qui serviraient de « filets de protection » à même de préserver les pays les plus pauvres des chocs exogènes qui ajoutent à leurs vulnérabilités.

Si les crises alimentaire, énergétique et financière occupent le devant de la scène internationale, il n'en demeure pas moins que d'autres défis se posent toujours à la communauté internationale dans les domaines de la paix et de la sécurité, du développement et des droits de l'homme, entre autres. En effet, l'on ne peut s'empêcher de constater que la paix et la sécurité internationales continuent d'être mises à rude épreuve tantôt par les conflits, tantôt par des fléaux tout aussi dévastateurs sur le développement harmonieux des pays et des peuples de par le monde. Ces fléaux ont pour noms le terrorisme international, le trafic de drogue, la circulation illicite des armes légères, entre autres.

Le Niger est particulièrement préoccupé par l'importance de ce trafic de drogue et d'armes, notamment les mines, dans toute la bande sahélo-saharienne. Il est en effet la cause véritable de l'insécurité qui prévaut dans la partie nord de son territoire, en raison de l'action de certains groupes armés, lesquels sont de plus en plus maîtrisés grâce au déploiement d'un dispositif pertinent par les instances compétentes de notre pays. C'est pourquoi ma délégation reste convaincue de la nécessité d'une coopération volontariste encore plus poussée dans ce domaine, à l'instar de celle que prône la Stratégie antiterroriste mondiale que nous avons si justement adoptée en 2006. Tout en notant certains progrès, l'on ne peut s'empêcher de percevoir la nécessité de plus d'efforts et de plus d'engagement de la part de la communauté internationale dans le soutien à apporter aux pays en conflit ou sortant des conflits.

Il est dès lors nécessaire d'accompagner les progrès enregistrés au Libéria, en Sierra Leone, au Burundi, en Guinée-Bissau et en République centrafricaine, où la paix se consolide avec satisfaction, ce dernier pays venant récemment d'être inscrit à l'ordre du jour de la Commission de consolidation de la paix. Nous nous réjouissons en particulier de la remise en route du processus de paix et de réconciliation nationale en Côte d'Ivoire, depuis le grand bon en avant insufflé par l'Accord de Ouagadougou en 2007. À cet égard, mon pays félicite et encourage tous les acteurs politiques ivoiriens de leur engagement pour la paix et fonde l'espoir qu'avec

l'appui des partenaires, dont ma délégation tient à louer le concours inestimable, que le processus de paix et de réconciliation nationale connaîtra son parachèvement avec la tenue des prochaines élections présidentielles.

Nous nous félicitons de la reprise des négociations du Cycle de Manhasset en tant que démarche utile et nécessaire dans la recherche d'une solution politique mutuellement acceptable sur la question du Sahara occidental.

En ce qui concerne la région des Grands Lacs, ma délégation salue l'entrée en vigueur, le 21 juin dernier, du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, car nous estimons que c'est là un instrument susceptible de permettre aux États parties de s'attaquer aux causes sous-jacentes des conflits et de répondre aux défis qui se posent à eux en matière de sécurité, de gouvernance et de développement. Nous considérons ce Pacte comme s'inscrivant dans le cadre de la nouvelle vision de règlement des conflits en Afrique, vision dont le Nigéria et le Cameroun viennent de donner une illustration parfaite, à travers le règlement relatif à l'île de Bakassi. Nous considérons également le processus de médiation convenu par le Gabon et la Guinée équatoriale au sujet de leur différend territorial comme s'inscrivant dans la même optique.

Cependant, des conflits perdurent encore en Afrique et au Moyen-Orient. Ces conflits nécessitent une implication appropriée de la communauté internationale. S'agissant de la situation au Soudan, ma délégation se félicite de la nomination d'un médiateur conjoint Nations Unies–Union africaine au Soudan, en la personne de M. Djibril Bassolé, ancien Ministre des affaires étrangères du Burkina Faso. Nous ne doutons pas que M. Bassolé insufflera une nouvelle dynamique dans le sens de l'amélioration de la situation dans ce pays frère en facilitant, entre autres questions, la mise en œuvre de l'Accord de paix global signé en janvier 2005 entre le Gouvernement et le Mouvement/Armée populaire de libération du Soudan pour ce qui est du Sud-Soudan, et la recherche d'une solution acceptable en ce qui concerne le Darfour.

S'agissant de la Somalie, nous saluons l'accord signé à Djibouti le 9 juin entre le Gouvernement fédéral de transition et l'Alliance pour la seconde libération de la Somalie et exhortons les Nations Unies à tout faire pour appuyer ce pays, soit en soutenant plus efficacement la Mission de l'Union africaine en

Somalie (AMISOM), soit en déployant une force internationale de stabilisation ou une force de maintien de la paix.

Les négociations bilatérales israélo-palestiniennes amorcées dans le cadre des engagements pris lors de la Conférence d'Annapolis sont pour ma délégation un réel motif de satisfaction qu'il convient de capitaliser. C'est pourquoi nous engageons les parties à garder le momentum d'Annapolis, qui constitue, on ne peut plus, la preuve de la bonne disposition d'esprit des parties concernées à progresser vers la paix. Nous tenons également à saluer les récentes initiatives prises par le Président français, S. E. M. Nicolas Sarkozy, dans le cadre du Sommet euro-méditerranéen. Nous formulons le vœux ardent que toutes ces démarches aboutissent à la conclusion rapide d'un accord permettant de concrétiser la vision de deux États, la Palestine et Israël, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, sur la base de résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de l'Initiative de paix arabe et de la feuille de route du Quatuor.

Au Liban, nous nous félicitons de l'accord de Doha qui a prouvé les vertus du dialogue en ouvrant la voie à l'organisation rapide de l'élection d'un président et la formation d'un gouvernement. La communauté internationale se doit d'accompagner le peuple libanais qui a, ce faisant, démontré sa maturité politique et son souci constant d'unité nationale.

Les différentes dynamiques de paix observées ici et là ne sauraient être concluantes sans l'établissement préalable de mesures de confiance. À cet égard, le désarmement et la non-prolifération ainsi que l'éradication du commerce illicite des armes légères demeurent des solutions irremplaçables, en particulier pour les pays pauvres qui payent un lourd tribut dans les conflits alimentés par les armes légères et de petit calibre. C'est pourquoi ma délégation déplore l'échec de la dernière session de la Commission du désarmement qui est, en l'occurrence, un échec de plus, faute de consensus sur les points de l'ordre du jour.

C'est dire que les défis en matière de paix et de sécurité internationales sont, comme nous le constatons, multiples et complexes. Malheureusement, ils sont accentués pour certains d'entre nous, par d'autres menaces sérieuses et récurrentes, voire chroniques. Ces menaces se manifestent dans le

domaine du développement qui, comme l'a reconnu le Sommet mondial de 2005 à travers son document final, est étroitement lié aux autres champs de l'activité des Nations Unies que sont la paix, la sécurité et les droits de l'homme.

C'est cela qui nous fonde à penser que l'année 2008 est cruciale, en ce sens qu'elle est jalonnée d'événements majeurs susceptibles de donner un coup de pouce au développement. Il s'agit des négociations commerciales du cycle de Doha aujourd'hui dans l'impasse, de la réunion de haut niveau sur la mise en œuvre à mi-parcours des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), de la réunion de haut niveau d'Accra sur l'efficacité de l'aide et de la Conférence d'examen de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey sur le financement du développement.

Dans cette quête de bonheur mondial, l'Afrique et les pays en situation particulière, notamment les moins avancés, ceux en développement sans littoral, les petits États insulaires méritent un traitement spécifique qui sied à leur condition. C'est au regard des initiatives dans ce domaine que ma délégation rend hommage au Secrétaire général Ban Ki-moon pour son engagement personnel, constant et soutenu en faveur de l'Afrique. C'est lui qui, suite au Sommet du G-8 à Heiligendamm, a créé le Groupe de pilotage pour la réalisation des OMD en Afrique, chargé, avec l'appui d'un groupe de travail, d'identifier des moyens de coordonner et rationaliser les activités d'assistance technique et financière afin d'accélérer le progrès de l'Afrique. Il s'agit là d'une initiative fort opportune pour les pays comme le Niger, dont les axes prioritaires de la stratégie de développement accéléré et de réduction de la pauvreté pour la période 2009-2013 sont précisément orientés vers la réalisation des OMD. Du reste, les multiples actions engagées par le Gouvernement ces dernières années dans les domaines de la santé, de l'éducation et de l'accès à l'eau ont déjà induit une amélioration significative des indicateurs y afférents.

Les recommandations formulées par le Groupe de pilotage et les conclusions de la récente réunion de haut niveau conjointement organisée par le Président de l'Assemblée générale et le Secrétaire général sur les OMD constituent des directives très indiquées pour accomplir des progrès.

Le développement durable étant le thème central de la session de fond de 2008 du Conseil économique et social, ses débats ont fait apparaître clairement

qu'un tel développement ne sera pas réalisé sans un financement approprié, sans efficacité de l'aide et sans une bonne gouvernance.

Pour terminer, pour la délégation nigérienne, l'Organisation des Nations Unies est le lieu de prédilection et doit être porteur en ces temps partagés entre espoirs et incertitudes. Il doit être assez porteur pour assurer la sécurité collective mondiale, à travers la coopération économique, sociale et culturelle. C'est la raison pour laquelle une réforme véritable du système des Nations Unies s'avère nécessaire. Pour ma délégation, le train de réformes demeurera incomplet tant qu'une évolution significative n'aura pas été enregistrée en ce qui concerne le Conseil de sécurité, et

cela aussi bien au regard de la représentation équitable en son sein qu'au niveau de ses méthodes de travail.

En outre, sur beaucoup d'autres questions actuellement à l'examen, dont, entre autres, l'évaluation des expériences des pays engagés dans les projets pilotes dits de cohérence à l'échelle du système, ou la revitalisation de l'Assemblée générale qui se doit de devenir une réalité, ma délégation contribuera autant qu'elle peut à une adaptation de notre Organisation commune aux défis que nous partageons tous, ceux de l'avènement d'un monde de paix, de prospérité et de développement.

La séance est levée à 13 h 15.